

BOURGES PLUS - 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2019

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

BOURGES PLUS



Rapport Ville/ Agglomération

- 1.02** – Service mutualisé des Assemblées
 - 1.03** – Direction des Ressources Humaines
 - 1.04** – Service du Médiateur
 - 1.05** – Direction des Systèmes d'information
 - 1.06** – Direction de la Communication
 - 1.07** – Service des Archives
 - 1.08** – Direction des Études
 - 1.09** – Direction de la Voirie
 - 1.10** – Direction des Affaires Juridiques
 - 1.11** – Direction mutualisé des Bâtiments et Conduite de Projets
 - 1.12** – Service Achats
 - 1.13** – DGA / Pôle Aménagement & Territoire
- 



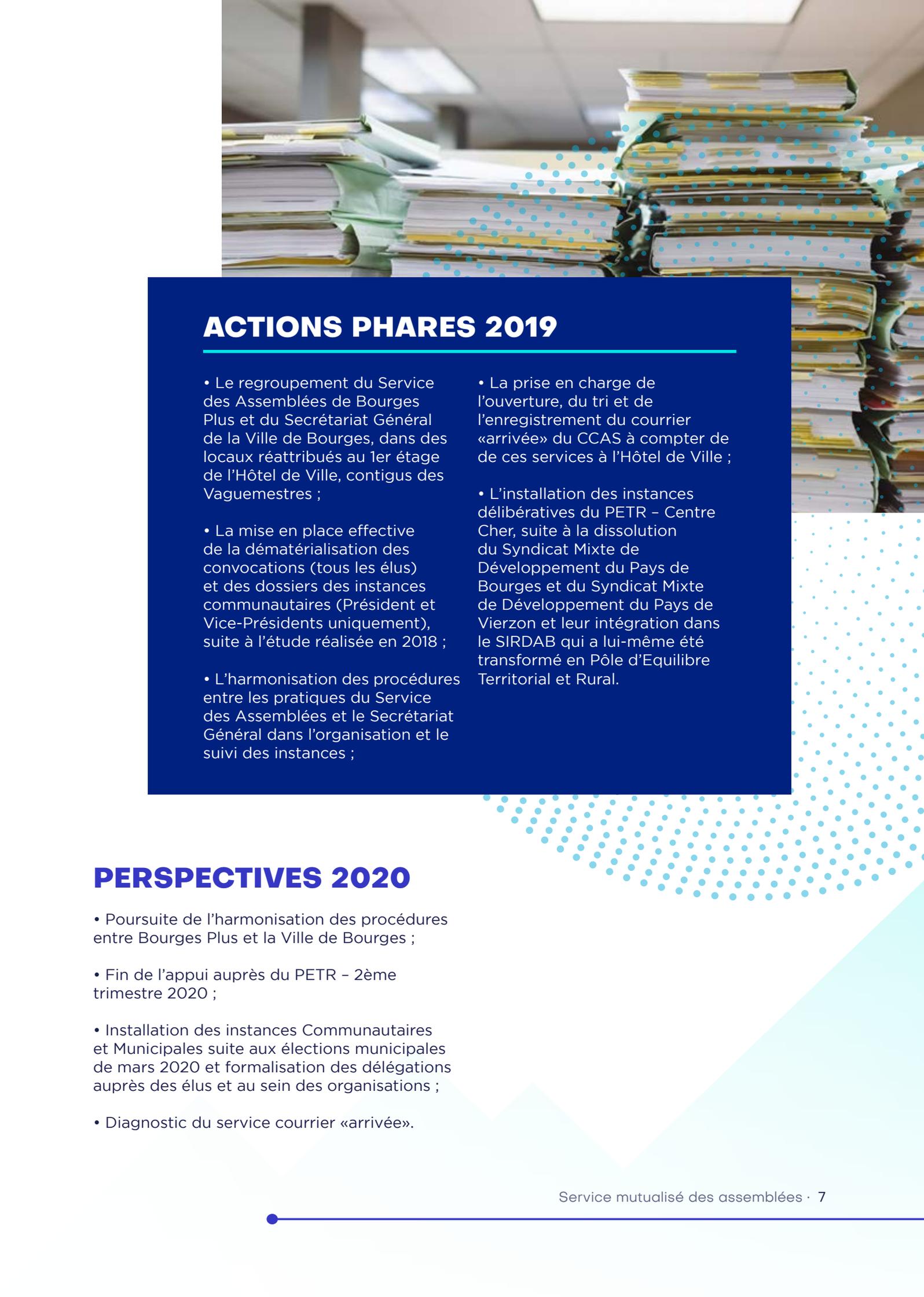
1.02

SERVICE MUTUALISÉ DES ASSEMBLÉES

MISSIONS DU SERVICE

- Le Service des Assemblées de Bourges Plus a été mutualisé avec le Secrétariat Général de la Ville de Bourges au 1er janvier 2019. Ainsi, les missions des deux services sont maintenant assurées au sein du Service Mutualisé des Assemblées.
- Piloter et planifier les instances communautaires de Bourges Plus : Conseils Communautaires, Bureaux Communautaires délibératifs, Réunions des Vice-Présidents et des Membres du Bureau, Commissions Communautaires thématiques préparatoires aux Conseils Communautaires, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- Piloter et planifier les instances municipales de la Ville de Bourges : Conseils Municipaux, Bureaux Municipaux, Commissions Municipales thématiques préparatoires aux Conseils Municipaux ;
- Collecte, vérification, suivi des Délibérations du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal, des Arrêtés du Président et du Maire, des Décisions du Président et du Bureau Communautaire par délégation du Conseil Communautaire, des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal ;
- Elaboration du Recueil des Actes Administratifs trimestriel de Bourges Plus, du Recueil des Actes Administratifs mensuels de la Ville de Bourges, des Registres des délibérations, des décisions et des arrêtés de Bourges Plus et de la Ville de Bourges, conformément à la législation en vigueur ;
- Organisation et suivi des assemblées (Bureaux et Comités Syndicaux) du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR)

Le Service Mutualisé des Assemblées est en charge du courrier "arrivée" de Bourges Plus, de la Ville de Bourges et du CCAS. À ce titre, les agents du Service ouvrent, trient et enregistrent tous les jours le courrier qui arrive à l'Hôtel de Ville. L'enregistrement est réalisé à l'aide du logiciel DOTELEC, déployé sur les 3 collectivités, selon les besoins identifiés des services de chaque entité.



ACTIONS PHARES 2019

- Le regroupement du Service des Assemblées de Bourges Plus et du Secrétariat Général de la Ville de Bourges, dans des locaux réattribués au 1er étage de l'Hôtel de Ville, contigus des Vaguemestres ;
- La mise en place effective de la dématérialisation des convocations (tous les élus) et des dossiers des instances communautaires (Président et Vice-Présidents uniquement), suite à l'étude réalisée en 2018 ;
- L'harmonisation des procédures entre les pratiques du Service des Assemblées et le Secrétariat Général dans l'organisation et le suivi des instances ;
- La prise en charge de l'ouverture, du tri et de l'enregistrement du courrier «arrivée» du CCAS à compter de ces services à l'Hôtel de Ville ;
- L'installation des instances délibératives du PETR – Centre Cher, suite à la dissolution du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges et du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Vierzon et leur intégration dans le SIRDAB qui a lui-même été transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

PERSPECTIVES 2020

- Poursuite de l'harmonisation des procédures entre Bourges Plus et la Ville de Bourges ;
- Fin de l'appui auprès du PETR – 2ème trimestre 2020 ;
- Installation des instances Communautaires et Municipales suite aux élections municipales de mars 2020 et formalisation des délégations auprès des élus et au sein des organisations ;
- Diagnostic du service courrier «arrivée».



CHIFFRES CLÉS

ASSEMBLÉES

INSTANCES	2018		2019	
	Réunions	Actes ou Points divers	Réunions	Actes ou Points divers
Conseil Communautaire	7	275	6	338
Bureau Communautaire délibératif	15	94	10	83
Réunion des Vice-Présidents et des Membres du Bureau	15	356	12	382
Commissions Communautaires Thématiques	33		35	
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	3	6	1	6
Décisions du Président		137		117
Arrêtés du Président		26		37
PETR - Bureaux Syndicaux (informatifs et délibératifs)	7	41	15	87
PETR - Comités Syndicaux	5	24	6	62
Conseil Municipal	7	357	10	464
Bureau Municipal	11	372	10	467
Commissions Municipales	49		50	
Décisions du Maire		252		270
Arrêtés du Maire		2 180		2422

COURRIERS

Collectivité	Nombre de courriers «arrivée»	
	2018	2019
Bourges Plus	27 840	42472
Ville de Bourges	65 995	50 056
CCAS (à partir de juin 2019)		10 591 (juin-déc.)
TOTAL	93 835	103 119



1.03

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

MISSION DE LA DIRECTION

Les missions de la DMRH : des fonctions ressources au service des besoins évolutifs des trois collectivités :

- Forte de 50 agents, la Direction a en charge la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ressources humaines des trois collectivités : recrutement, formation, carrière, rémunération, santé et sécurité au travail, action sociale.
- L'articulation de ces politiques est pensée autour d'enjeux stratégiques tels que le renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le pilotage de la masse salariale dans un contexte de resserrement des contraintes budgétaires pesant sur les collectivités. Il convient en effet de prendre en considération les transformations de certains métiers et l'évolution des besoins des directions et des agents qui leur sont rattachés pour l'exécution des missions.



ACTIONS PHARES 2019

L'année a été l'occasion de poursuivre et d'achever plusieurs chantiers (dont notamment celui relatif à la numérisation des dossiers de l'ensemble des agents des trois Collectivités), et d'en lancer de nombreux autres. La déclinaison de la politique RH a été opérée dans un souci permanent de concertation avec l'ensemble des acteurs (élus, managers, représentants du personnel-cf infra, sur le dialogue social-et agents). Elle s'est aussi construite dans une logique de structuration, c'est-à-dire de mise en relation des différents segments de politique RH entre eux, mais aussi d'harmonisation entre les trois entités ((Ville, Agglomération et CCAS).

Enfin et surtout, elle a permis la production et la mise en service d'outils concrets de management RH :

- réalisation d'un guide de la carrière commun aux trois collectivités, dans le contexte de la fusion des instances paritaires ;
- formalisation d'un guide de prévention et de traitement des situations de violence au travail, présenté au CHSCT au mois de mai : ce guide a fait l'objet à la fois d'un portage au plus haut niveau et d'un accompagnement sur le terrain, avec l'appui des conseillers en prévention ;
- actualisation et harmonisation du règlement intérieur, outil de référence commun aux managers et aux agents, signé par l'autorité territoriale le 6 décembre 2019 après avis du CT et du CHSCT.

Enfin, cette année a permis l'installation au début du mois d'avril du cabinet médical de la médecine professionnelle en cœur de ville, dans un site à la fois discret et aisément accessible. Cette relocalisation a également permis d'obtenir une meilleure fonctionnalité des espaces et la réalisation d'un travail d'archivage très

conséquent des dossiers médicaux individuels des agents. La médecine professionnelle s'est par ailleurs renforcée avec le recrutement d'une infirmière du travail, qui a pris ses fonctions le 1er octobre dernier.

Il est à noter par ailleurs l'intensité et la qualité du dialogue social au cours de l'année 2019, avec un nombre particulièrement élevé de réunions avec les représentants du personnel (plus de 50 réunions en tout : voir chiffres clés ci-dessous).

Lancée au tout début de l'année par une réunion présidée le 23 janvier par M. le Président-Maire avec les différentes organisations syndicales, la dynamique du dialogue social a permis de déboucher concrètement sur un nouveau protocole d'accord commun aux trois entités (Ville, Agglomération et CCAS), signé le 6 septembre 2019 et portant sur trois sujets : alignement du niveau des montants de primes annuelles des agents de catégorie C de la Ville et du CCAS sur ceux de Bourges Plus, revalorisation et harmonisation des montants de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents (sur le volet relatif à la couverture du risque prévoyance) et enfin poursuite de l'alignement des restes à charge dans le dossier de la restauration collective des agents.

L'année 2019 a également été l'occasion de lancer une expérimentation du télétravail. Celle-ci a été conduite en deux étapes, permettant de compter désormais 36 télétravailleurs dans les différentes directions des trois entités. Elle révèle des résultats concluants et positifs pour tous les acteurs, aussi bien pour les encadrants que pour les encadrés.

PERSPECTIVES 2020

Pour l'année 2020, plusieurs projets méritent d'être plus particulièrement mis en avant en raison de leur incidence sur les organisations.

C'est tout d'abord le cas de la réforme du passage aux 1607 heures annuelles effectives de travail. Le calendrier fixé par le législateur (loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique) impose de conduire en 2020 une démarche en deux temps : analyse de l'existant (1er semestre 2020) et proposition de scénarii d'évolution (fin 2020). Il s'agit d'envisager cet ajustement dans une perspective pas uniquement quantitative (passer de 1568 heures à 1607 heures), mais aussi qualitative, avec la prise en compte des besoins des usagers (et donc des services), mais aussi de ceux des agents. Par conséquent, cette démarche sera conduite dans un cadre de concertation tant avec l'encadrement qu'avec les représentants du personnel.

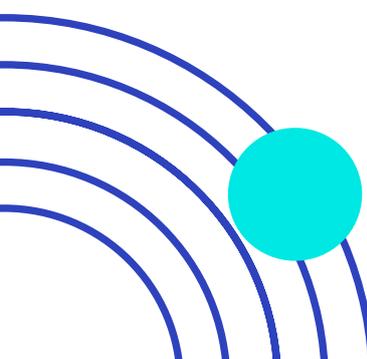
Elle sera à ce titre reliée à l'engagement d'un chantier relatif à la qualité de vie au travail (QVT). L'encadrement sera mobilisé à ce titre dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan de management. Un groupe de travail spécifique sera mis en place pour construire une plateforme de propositions autour de la QVT. Celles-ci seront ensuite soumises à concertation.

La dynamique du plan de management sera donc entretenue et même développée, à travers la déclinaison opérationnelle de ses 9 actions. Cette dynamique managériale sera propice à l'approfondissement de la réflexion engagée en 2019 autour de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Les enjeux autour de la GPEC propres à la Ville,

au CCAS et à Bourges Plus sont désormais bien connus : accélération du vieillissement de la population des agents, transformation de certains métiers, mobilité interne qui reste à dynamiser, politique de formation à renforcer dans certains secteurs. Reste à décliner des politiques d'accompagnement et d'anticipation de ces évolutions structurelles, notamment en matière de recrutement et de formation, avec l'appui d'outils adaptés et modernisés pour ce faire.

Un chantier aussi global et ambitieux ne pourra aboutir sans l'appui d'un système d'information RH (SIRH) adapté, dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information en cours d'élaboration. L'idée force de l'évolution du SIRH sera de travailler de façon plus intégrée à partir des données fournies par le « noyau dur » du système permettant ainsi de développer des requêtes d'informations RH plus fiables et pérennes. Sans négliger l'amélioration de leur partage avec les acteurs pertinents, dans le respect de la réglementation européenne relative à la protection des données individuelles (RGPD).

Enfin la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique sera poursuivie, au fil de la publication des nouvelles ordonnances et des textes réglementaires d'application qui permettront une déclinaison opérationnelle des différents dispositifs prévus par la loi.



CHIFFRES CLÉS

2 089 agents

Bourges Plus : 510 agents -
Ville de Bourges : 1371 agents -
CCAS : 208 agents

Dialogue social

8 comités techniques

11 ateliers de dialogue social

5 réunions du CHSCT

7 commissions admin. paritaires

Formation

5 348 jours

de formation pour **1138 agents formés** (306 agents Bourges Plus, 683 agents Ville de Bourges et 149 agents du CCAS)

207 agents

(46 agents Bourges Plus, 117 agents Ville de Bourges et 44 agents CCAS) ont suivi la formation « **sauveteur secouriste du travail** » (Formation de base : 36 agents. Recyclage : 171 agents)

Télétravail

19 télétravailleurs

(11 agents Bourges Plus, 7 agents Ville de Bourges et 1 agent CCAS)



1.04

SERVICE DU MÉDIATEUR

MISSIONS DU SERVICE

Le Médiateur est doté d'une double fonction :

- d'une part, faciliter, lorsque cela est possible, la résolution des litiges entre l'administration municipale ou communautaire et les usagers des services publics. Il s'assure notamment que les droits de l'usager ont été respectés. Son but est de limiter les recours contentieux devant la justice,

- d'autre part, il a pour mission de formuler des propositions de réforme de l'Administration ou d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs et contribuer ainsi à améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Il contribue de ce fait à faciliter l'accès au droit. Le recours au Médiateur est gratuit et soumis à la confidentialité.

Un certain nombre de principes guide le Médiateur dans l'exercice de ses fonctions. Ils sont rappelés ci-après et constituent dès lors le cadre de référence de l'action des Médiateurs des Collectivités Territoriales :

- Indépendance et Impartialité
- Respect des personnes, de leurs opinions et de leurs positions
- Ecoute équilibrée et attentive des parties en litige
- Respect du contradictoire
- Confidentialité
- Sens de l'équité
- Compétence et efficacité
- Transparence



ACTIONS PHARES 2019

2019, plus que les années précédentes, a été marquée par les saisines liées à la mise en place de la télé-relève des compteurs d'eau.

Ainsi, le Médiateur a été saisi, dans ce domaine particulier, pour :

- des fuites d'eau qui, selon l'utilisateur, étaient liées au changement de compteur,
- l'augmentation de la consommation, liée à la plus grande précision du nouveau matériel qui décompte au plus juste l'eau consommée,

- des suspicions d'erreur de relève d'index lors du changement du compteur lorsque l'utilisateur était absent,

- des refus du dispositif en lui-même.

Cela a permis d'identifier des axes d'amélioration en lien avec la Direction de l'Eau.

PERSPECTIVES 2020

De plus en plus, le législateur met en place des dispositifs extra-juridique en amont des recours contentieux. La loi « Engagement et Proximité » incite les collectivités territoriales et leurs établissements publics à se doter d'un Médiateur Territorial.

De ce fait, le Médiateur de la Ville et de l'Agglomération est souvent le point d'entrée pour des usagers « égarés » dans les méandres des dispositifs. Le Médiateur se charge ainsi de réorienter l'utilisateur vers le bon dispositif : Délégué du Défenseur des Droits, Conciliateurs de Justice, Conseil Départemental d'Accès aux Droits,...

Les relations entre ces derniers fonctionnent parfaitement. Ainsi, un usager qui saisit un des interlocuteurs et dont la requête relève de l'un des autres dispositifs est automatiquement réorienté et accompagné.

Une campagne de communication rappelant le rôle de chacun pourrait permettre aux requérants de gagner du temps.

CHIFFRES CLÉS

566 contacts

dont 104 saisines recevables 85 demandes de renseignements, 23 réorientations en 2019.

104 saisines

- **14 ont été présentées en Commission à l'Agglomération.** Pour 13 d'entre-elles, les Elus ont suivi les recommandations du Médiateur,
- **48 ont été classées après vérification** que les droits de l'utilisateur avaient été respectés et nécessitaient principalement d'apporter une explication au requérant,
- **34 ont été classées faute de solution,** la demande ne présentant aucune justification permettant de rechercher une solution au litige,
- **8 étaient des réclamations à l'encontre des Services ou des prestataires de la Ville ou de l'Agglomération et ne nécessitaient pas de recherche de solution** mais participaient à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

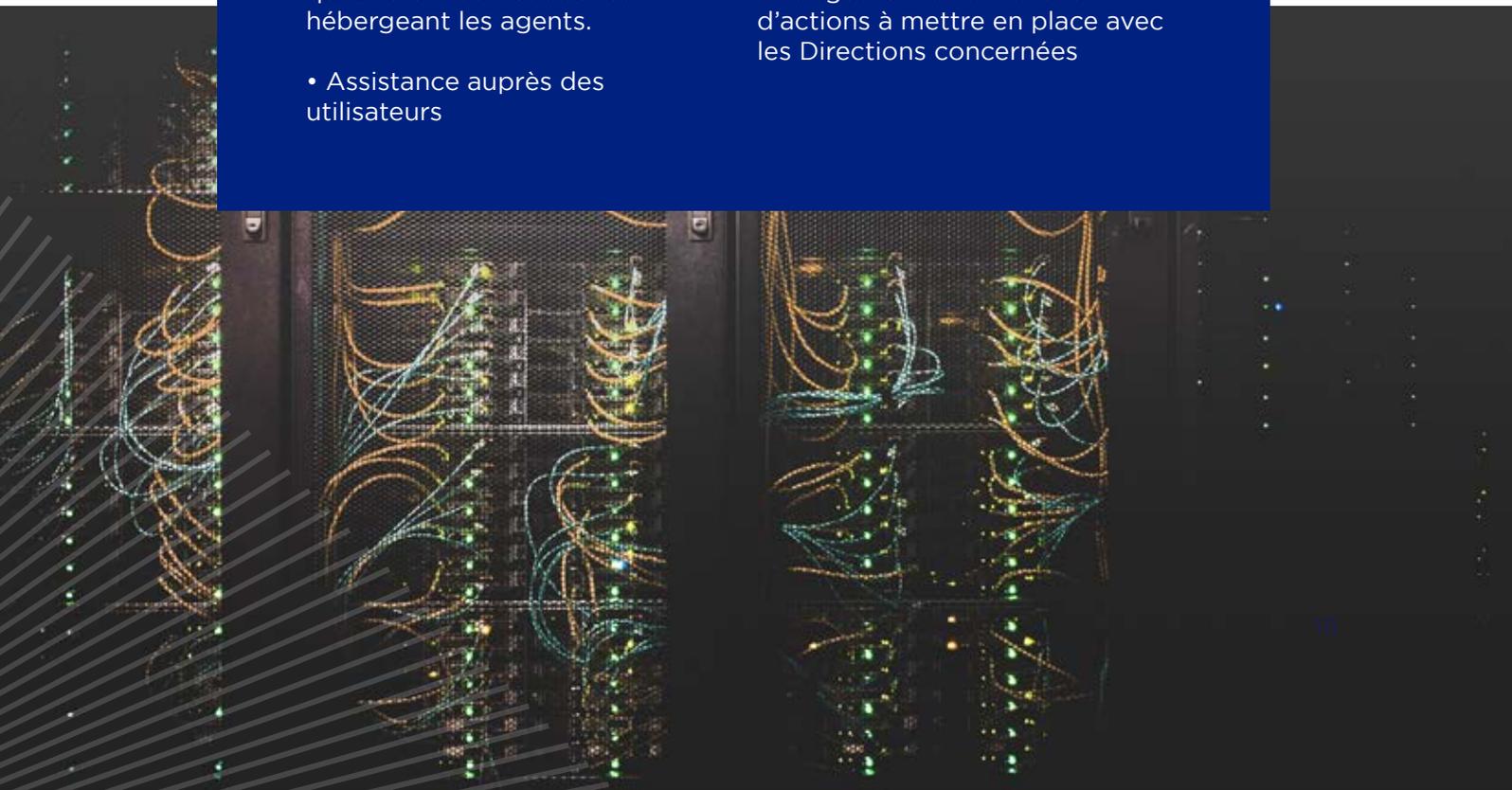


1.05

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

MISSION DE LA DIRECTION

- Mise en œuvre du SI (Système d'Information) nécessaire à l'exercice des compétences et missions des 3 entités Ville, Agglomération et CCAS.
- Mise à disposition de la bureautique, de l'éditique, des outils de communication (téléphone, messagerie, sites Internet...), des espaces de stockage des données produites et des logiciels adaptés à chaque métier ou activité sur un réseau qui interconnecte les sites hébergeant les agents.
- Assistance auprès des utilisateurs
- Maintien en condition opérationnel du SI afin de garantir la haute disponibilité, la sécurité et le suivi des évolutions réglementaires
- Veille juridique et réglementaire sur les domaines liés au numérique
- Suivi de l'aménagement numérique du territoire
- Réflexion autour de la « Ville Intelligente » et recherche d'actions à mettre en place avec les Directions concernées





ACTIONS PHARES 2019

- Renouvellement du marché de télécommunication
- Mise en place du dossier agent numérique et de ses workflows
- Développement d'une application pérenne pour la gestion des CAP
- Mise en place d'un logiciel de gestion de la TLPE/GEODP du projet GESTEP
- Lancement de la mise en place du paiement systématique par CB ou par Internet sur l'ensemble des régies
- 3 classes mobiles installées dans les écoles
- Mise en place de la gestion des demandes de stages dans l'application e-stage
- Lancement de la rédaction du Schéma Directeur du SI 2020 - 2024 (SDSI)
- Décision de stopper les développements internes si des solutions externes existent
- Ouverture de l'intranet à l'externe pour l'ensemble des agents « l'intranet pour tous »

PERSPECTIVES 2020

- Renforcement et mise à niveau des outils de sécurité
- Finalisation du SDSI et mise en place des premières actions
- Changement des téléphones mobiles de base par des smartphones avec data en concertation avec les Directeurs ayant des agents concernés
- Uniformisation de la suite bureautique
- Evolution de la messagerie et des outils collaboratifs dont l'Intranet
- Changement du logiciel de gestion du SPANC et du SPAC
- Finalisation du paiement par CB ou Internet sur les régies avec la mise en place du paiement en ligne pour Planitech (gestion des réservations des salles)

CHIFFRES CLÉS

Les services

1058 postes de travail

dans les services techniques

241 ordinateurs portables

131 imprimantes

99 copieurs

Les écoles

122 postes de travail

184 ordinateurs portables

82 imprimantes

40 copieurs

8 tablettes

L'infrastructure

162 serveurs virtuels

75 sites

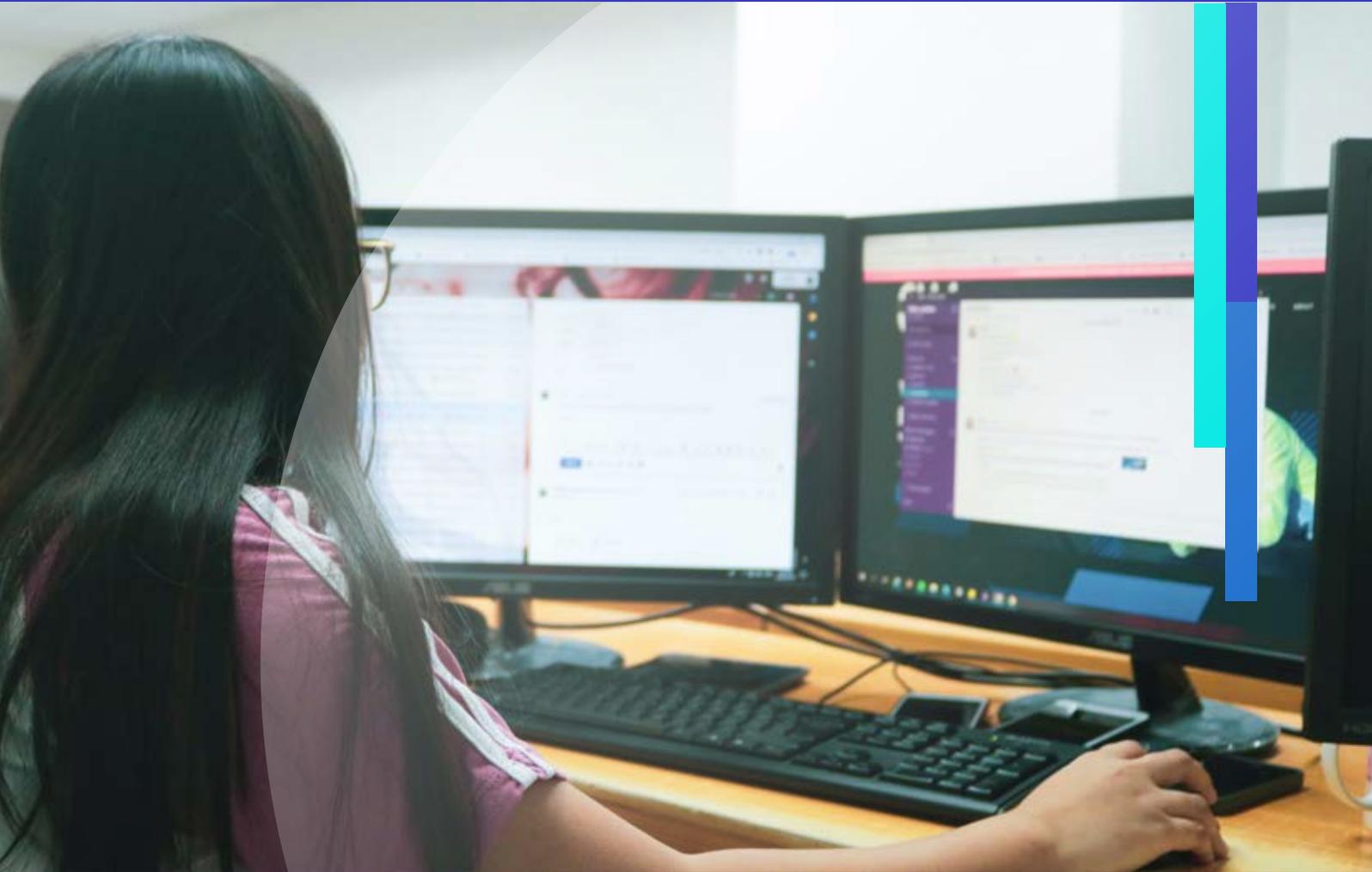
connectés en fibre ou par le réseau hertzien

90 sites

connectés en ADSL ou FTTH

59 caméras de vidéo protection

28 serveurs physiques



Stagiaires

15 stagiaires

accueillis en 2019

184 ordinateurs
portables

Applications

77 applications
développées

30 prologiciels

L'imprimerie

2143 travaux
d'impression

1.06

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

MISSION DE LA DIRECTION

La direction de la communication présente, explique et rend le plus lisible possible les actions et projets de l'agglomération Bourges Plus et de la Ville de Bourges.

Elle organise et diffuse l'information auprès des différents publics : élus, institutions, entreprises, presse, usagers-clients... Elle est également chargée d'animer le territoire avec l'organisation de manifestations très diverses.

LE PÔLE ÉVÉNEMENTIEL a assuré la gestion d'un très grand nombre d'événements de nature et de portée variées :

- Organisation de vins d'honneur, petits-déjeuners, inaugurations (expositions, rues, bâtiments, premières pierres) pots ou moments de convivialité pour des manifestations ou pour des services de l'Agglomération et de la Ville
- Coordination et création d'événements : Ville aux Enfants, Fête des Terroirs, animations de la plage de Bourges
- Montage d'expositions dans le hall de la mairie
- Accueil de congrès (Rencontres UNESCO)
- Gestion des objets publicitaires Ville/Agglo
- Réception, accueil et participation à des événements organisés dans les communes de l'agglomération
- Création et mise en page des supports de communication pour les services municipaux et communautaires
- Gestion des invitations aux événements imaginés par les services municipaux et communautaires
- Accueil des nouveaux arrivants





LE PÔLE NUMÉRIQUE

Il poursuit la montée en puissance des outils numériques de l'agglomération et de la ville de Bourges : pages Facebook, sites internet, web TV, panneaux numériques.

LE SERVICE DE PRESSE

Il vise à présenter, expliquer et rendre le plus lisible possible les actions et projets de l'agglomération auprès des médias locaux, régionaux et nationaux.

PÔLE PUBLICATIONS

En 2019, cinq numéros du magazine communautaire « Bourges + le mag » (tirage : 58 700 ex), onze numéros du magazine de la Ville de Bourges « Les Nouvelles de Bourges » (tirage : 40 000 ex), quatre numéros du magazine des personnels de l'Agglo, de la Ville et du CCAS « l'ABC Mag » (tirage : 2 000 ex) et 27 ABC flash (lettre d'information numérique) sont parus. Les maquettes sont toutes réalisées en interne par le pôle PAO.

ACTIONS PHARES 2019

- Coordination des actions pour la refonte du parcours des Nuits lumière et inauguration le 28 juin de la place Simone Veil et des Nuits lumière (3000 personnes)
- Première pierre de la STEP (nouvelle station de traitement des eaux usées)
- Année Renaissance (mars-décembre)

PERSPECTIVES 2020

- Développer l'accueil des nouveaux arrivants tout au long de l'année
- Kit d'attractivité du territoire commun à la communication, la santé et au développement économique
- Poursuivre le développement des supports de communication numérique
- Repenser l'organisation du service afin d'optimiser ses actions

CHIFFRES CLÉS

11

numéros des
Nouvelles de
Bourges

6

numéros
de Bourges
Le Mag

4

numéros de
l'ABC Mag

100

dossiers de
presse

104

conférences et
points presse

203

Invitations aux
événements

272

communiqués
de presse

800 personnes

pour le lancement des illuminations
de fin d'années place Gordaine

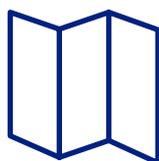
142k visiteurs

sur le parcours
des Nuits Lumière

350

manifestations
(approximation)

Créations graphiques



175

Dépliants
programmes,
plaquettes,
invitations



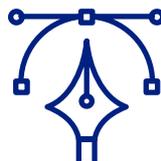
154

Affiches
et Flyers



23

Affiches
réseau
JC DECAUX



5

Logos
et chartes
graphiques



43

Panneaux et
signalétique

**ABC
logo**

27

ABC Flash
et lettres RH

Sites internet

Bourges Plus



Ville de Bourges



Sortir à Bourges



Facebook Ville de Bourges

- Nombre de J'aime au 31/12/2019 : 19 317
- Nombre d'abonnés au 31/12/19 : 19 987

Facebook Bourges Plus

- Nombre de J'aime au 31/12/2019 : 502
- Nombre d'abonnés au 31/12/19 : 510



16 742

WebTV



43

Réalisation de vidéos

1.07

SERVICE DES ARCHIVES

MISSIONS DU SERVICE

Les Archives, mutualisées en janvier 2017 entre la Ville de Bourges et Bourges Plus, assurent la collecte, le tri et classement, la conservation, la communication et la valorisation des archives produites ou reçues par les services municipaux et communautaires ; des documents d'origine privée, entrés par don ou dépôt, enrichissent aussi les collections. Le service est rattaché à la Direction générale adjointe Finances et Evaluation depuis Juillet 2019.

Les archives sont régies par le livre II du Code du Patrimoine sans distinction de format et support. Les missions du service sont réalisées sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat exercé par le Directeur des Archives départementales du Cher.

ACTIONS PHARES 2019

En juin 2019 le Centre communal d'action sociale a quitté ses anciens locaux pour s'installer à l'Hôtel de Ville. A l'occasion de ce déménagement, 170 mètres linéaires d'archives ont été détruites sur bordereaux d'élimination visés par le Directeur des Archives départementales et 30 mètres linéaires d'archives historiques ont été versées sur bordereaux de versement réalisés via l'application AvenioWeb Service. De longs mois seront encore nécessaires pour parachever le traitement de ces fonds dont la partie la plus ancienne, remontant à 1866, doit réintégrer

les séries modernes des Archives municipales.

Grâce à un partenariat local, des registres de recensement de la population de la Ville de Bourges ont été prêtés aux Archives départementales du Cher pour qu'elles numérisent les années qui manquaient à leur collection (années 1831, 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1866, 1881, 1886, 1896, 1946, 1954). Les registres numérisés de 1831 à 1896 sont en ligne sur leur site et une copie est en consultation sur les postes informatiques de notre salle de lecture.





PERSPECTIVES 2020

Au premier trimestre 2020 les travaux de réhabilitation de la climatisation et du traitement d'air du bâtiment des Archives doivent débuter ; ils seront financés par la Ville de Bourges (propriétaire du bâtiment), la Communauté d'agglomération (au titre de la convention de mutualisation) et le Ministère de la Culture (subvention égale à 30% de la dépense consentie par le Service interministériel des Archives de France).

En 2020, la réflexion engagée par la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information doit aboutir à l'élaboration d'un Schéma Directeur Informatique (SDI) dans lequel le Système d'Archivage Electronique (SAE) définitif sera une brique essentielle ; les Archives sont pleinement associées aux projets SDI et SAE. La prise en compte des archives numériques sera la priorité du Service qui prépare un diagnostic des applications métiers de chaque service pour identifier les données à archiver.

L'équipe des Archives compte 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale et un agent contractuel chargé du traitement d'un arriéré d'archives de la Direction Bâtiments et Conduite de Projets.

Les magasins sont équipés de **2 576,70 mètres linéaires de rayonnages**, dont 1 746,64 ml sont occupés (1 579,04 ml Ville - Dons et dépôts, 137,60 ml Communauté d'agglomération, 30 ml CCAS).



CHIFFRES CLÉS



L'application **AvenioWeb** Service sur l'Intranet permet à tous les agents de nos collectivités d'accéder à la base de données des Archives qui comprend :

23 440

articles d'archives
(22 668 en 2018)

7 670

notices de fonds
iconographiques
(7 632 en 2018)

328

fonds et versements
(276 en 2018)

833

index d'édifices
et de lieux

8 722

délibérations
analysées et indexées

3

visuels d'expositions
organisées par le
service des Archives



L'ouverture de notre site sur Internet est demandée pour 2020 afin de permettre aux historiens et chercheurs d'accéder à leur tour à notre base de données.



MISSION DE LA DIRECTION

ETUDES ESPACES PUBLICS – RÉSEAUX

- Prestation interne de maîtrise d'œuvre études des travaux d'aménagement des espaces publics et de réseaux, de l'esquisse aux dossiers de consultation des entreprises (pièces graphiques et/ou écrites avec estimations budgétaires) pour les projets de compétence réglementaire des Directions Voirie/ Assainissement /Eau/ Environnement.

- Assistance aux opérations d'inscriptions budgétaires.

- Suivi des travaux de réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable dans les lotissements où les voiries ont vocation à être intégrées dans le domaine public.

- Instructions des autorisations d'urbanisme pour les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable.

ETUDES BÂTIMENTS

- Prestation interne de maîtrise d'œuvre études des travaux de construction, de rénovation ou de réaménagements intérieurs de bâtiment, de l'esquisse aux dossiers de consultation des entreprises (pièces graphiques et/ou écrites avec estimations

budgétaires) pour les projets des Directions.

- Prestation de levés architecturaux pour la Direction des Affaires Foncières.

- Assistance aux opérations d'inscriptions budgétaires.

- Suivi de la mission accessibilité intercommunale.

CARTOGRAPHIE – TOPOGRAPHIE

- Prestation interne de levés topographiques pour les projets des Directions.

- Expertise technique et représentation de la Communauté d'Agglomération lors des opérations de bornage pour la Direction des Affaires Foncières ou sur sollicitation des géomètres représentant les riverains.

- Mise à jour des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le SIG en lien avec les directions gestionnaires.

- Instruction des Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) concernant les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable.



ACTIONS PHARES 2019

ETUDES ESPACES PUBLICS - RÉSEAUX

- Etudes des aménagements des quais bus dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité, de la déchèterie des 4 Vents, de la plateforme du Porche et des requalifications de Zones d'Activité.
- Etudes d'assainissement sur les collecteurs du chemin de Villeneuve à Bourges, de la rue des Acacias à Trouy et des rues Foch/Clemenceau à Saint Germain du Puy.
- Poursuite du pilotage du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de l'analyse technique de la prise de compétence GEPU.
- Pré-étude de l'aménagement du site Villepelet
- Suivi des travaux des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable des opérations des Zones d'Aménagement des Breuzes, Champs Chalons.
- Etudes pour l'implantation de points d'apports volontaires sur la rue Victor HUGO, les places CLAMECY et Saint BONNET

ETUDES BÂTIMENTS

- Conseil et études sur les bâtiments de déchèteries
- Faisabilité d'aménagement de la cellule n°3 de l'Hôtel d'Entreprises en salle d'enseignement (ERP).
- Autorisation d'urbanisme pour la réfection de la maison de l'habitat.

CARTOGRAPHIE - TOPOGRAPHIE

- Obtention des subventions sollicitées pour la reprise des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable.
- Optimisation de l'instruction des Déclarations de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux dans l'optique de futures prises de compétence.
- Evolution majeure du logiciel de cartographie des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable. Changement de base de données et suivi de contrôle de la prestation externe



PERPSECTIVES 2020

Etudes Espaces Publics – Réseaux

- Etude des rues TORTIOT et GOULEVENT desservant le PARC des BREUZES
- Etude de 15 quais bus dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité d'AggloBus
- Etude de l'aménagement place Pierre HERVIER.
- Pré-étude de réaménagement de la route d'Issoudun
- Etude d'aménagement du site VILLEPELET
- Etude d'aménagement dans le cadre du programme Cœur de Ville
- Poursuite du pilotage du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de l'analyse technique de la prise de compétence GEPU
- Lancement du marché de géodétection de réseaux enterrés
- Suivi des aménagements du Parc des Breuzes et des Champs Châlons

Etudes Bâtiments

- Etudes pour le secteur déchèteries de la Direction Environnement (Bourges - Quatre Vents, Danjons).
- Rédaction du dossier de construction d'un local de déchets dangereux spécifiques (DDS) pour la déchèterie des Quatre Vents.

Cartographie-Topographie

- Lancement du nouveau marché de prestation topographique ;
- Suivi topographique des travaux de la deuxième phase du Moutet : calculs des cubatures ;
- Poursuite de la création des gabarits réseaux pour répondre aux sollicitations des prestataires dans le cadre de la réforme anti-endommagement ;
- Recensement de la cartographie des réseaux « eau pluviale ».

CHIFFRES CLÉS

Études Espaces Publics - Réseaux

+8M€

d'estimations réalisées en espaces publics

20/23

suivis de lotissements

1.6M€

d'estimations réalisées en études d'assainissement portant sur 37 projets.

667

avis techniques sur les autorisations d'urbanisme.

Cartographie & Topographie

60 dossiers et avis de service

100km

de réseaux d'adduction d'eau potable mis à jour ainsi que 175km de réseaux d'assainissement

2920 réponses

effectuées dans le cadre des Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) concernant les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable

19 plans

topographiques réalisés en interne et 26 plans topographiques externalisés (suivis et contrôlés)

Études Bâtiments

170k€

de chiffrages en étude.

MISSION DE LA DIRECTION

En matière de gestion des Voiries d'intérêt communautaire, le service commun Voirie - Travaux Neufs exerce les missions suivantes :

- Visites régulières des voiries, contrôle de l'éclairage public, entretien des espaces verts et de la signalisation

Instruction des réclamations d'usagers.

- Réalisation des pré-études nécessaires à la mise en place des financements des travaux.

- Mise en œuvre des programmes pluriannuels d'investissement, planification et réalisation des travaux à réaliser (Maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre études et travaux).

- Contrôle des prestataires de services qui interviennent sur le domaine public des Voies d'intérêt communautaire.

En mission d'appui, elle assure :

- L'expertise et l'assistance dans la gestion des dossiers techniques (en matière d'accessibilité de la voirie) auprès de l'autorité organisatrice des transports en commun (avis technique, montage et suivi d'opération notamment).

- Le conseil, l'assistance et l'appui techniques d'autres Directions dans les études et le suivi des travaux relevant de leur compétence (déchèteries, déchets, mobilité, aménagement, action Cœur de Ville, PRU,...)

La Direction exerce les missions complémentaires suivantes sur les Zones d'Activités :

Visites régulières des zones, contrôle de l'éclairage public et du réseau des eaux pluviales, entretien des espaces verts et de la signalisation



ACTIONS PHARES 2019

- Aménagement de la seconde partie de la rue Louis Mallet
- La poursuite de l'important programme de travaux du SDA (Schéma Directeur d'Accessibilité) pour le compte d'Agglobus dans le cadre d'une mise à disposition d'une partie du service commun.
- Le suivi des travaux d'aménagement des VRD de la ZAC du Détour du Pavé à Saint-Doulchard.
- Le suivi des travaux de modernisation de l'éclairage public de la zone d'activités de Malitorne à Saint-Doulchard, en lien avec le SDE 18
- L'aménagement de la rue La Fontaine à Saint Germain du Puy
- La modernisation de la rue du Minerai à La Chapelle Saint Ursin

PERPSECTIVES 2020

- Le lancement de la consultation des entreprises et le démarrage des travaux pour la réalisation de la phase II du Moutet
- La poursuite du programme de travaux du SDA d'Agglobus, prévu sur 3 ans
- La finalisation de la requalification de la rue Louis Mallet (giratoire pour Intermarché)
- La poursuite de travaux des ZAE nouvellement transférées sur La Chapelle, Le Subdray, Saint Germain du Puy et Saint Doulchard
- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales suite au transfert de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à l'Agglomération en 2020.

CHIFFRES CLÉS

Les principales dépenses en investissement de l'année 2019 furent d'un **montant global de 3 000 000 €**, se répartissant essentiellement comme suit :

> **2 330 000 € TTC**

Pour les travaux d'accessibilité et de chaussées : **1 910 000 TTC pour la rue Louis Mallet et 420 000 TTC pour les zones d'activités aménagées.**

> **335 000 € HT**

Les travaux de viabilisation de la zone du Détour du Pavé

> **335 000 € HT**

Les travaux de finalisation de la ZAC du Moutet

3 MILLIONS €



1.10

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

MISSION DU SERVICE

La Direction des Affaires Juridiques est une direction mutualisée entre Bourges Plus et la Ville de Bourges composée de 17 agents. Son rôle est d'analyser les risques encourus par la collectivité, de défendre ses intérêts et de sécuriser juridiquement l'ensemble de ses actions, projets ou décisions. La direction est structurée en 5 secteurs d'activités :

- Le secteur Conseils/ Conventions accompagne les directions opérationnelles dans leurs projets au travers la réalisation d'études juridiques ou encore de la vérification des actes (contrats, décisions....)
- Le secteur contentieux quant à lui s'attache à la défense des intérêts de la collectivité dans les actions en justice intentées à son encontre ou par elle. Par ailleurs, il procède à l'évaluation des risques de certaines situations conflictuelles et apporte un appui juridique dans le cadre de recours gracieux.
- Les secteurs Marchés publics et Commande publique effectuent le suivi administratif et juridique des marchés et contrats complexes en partenariat avec les directions opérationnelles. Ils rédigent notamment les pièces administratives, vérifient la cohérence de l'ensemble des pièces des Dossiers de Consultation, publient les Avis d'appel à concurrence, ou

encore rédigent l'ensemble des décisions et courriers nécessaires à l'attribution et à la notification des marchés et des contrats de la commande publique.

- Le secteur Assurances a pour mission principale d'assurer le lien entre les assureurs et la collectivité et les personnes qui lui ont causé un dommage, ou inversement. Il peut toutefois être amené à défendre directement les intérêts de la collectivité en cas de non couverture assurantielle.

Ainsi, il a la connaissance de tous les sinistres de la collectivité, et s'assure de leur remboursement. Pour cela, il participe aux différentes expertises diligentées. Par ailleurs, le secteur assurance vérifie l'opportunité de s'assurer contre les différents risques existants, veille à ce que les clauses de nos contrats d'assurances soient respectées, et optimise les besoins assurantiels lors des renouvellements de marché.



ACTIONS PHARES 2019

En matière de conseils les équipes ont pu travailler à la préparation de la compétence des « eaux pluviales » et sur le choix d'une nouvelle compétence optionnelle. Par ailleurs, une commission indemnisation a été mise en place dans le cadre des travaux de l'Ilot Victor Hugo.

L'année 2019 a été marquée, en matière de commande publique, par la modification des dispositions légales et réglementaires applicables aux marchés publics et délégations de service public suite à la publication du Code de la commande publique au 1er avril 2019. Cette modification

nécessite une mobilisation des équipes tant d'un point de vue des outils que des procédures marchés. Concernant spécifiquement le domaine des concessions, il doit être noté la mise en œuvre du travail de renouvellement de la délégation de service public de la patinoire de Bourges.

En matière d'assurance, l'année 2019 a été l'occasion de procéder au renouvellement des contrats d'assurances Dommages Aux Biens de la Ville de Bourges et Flotte Automobile de la Communauté d'Agglomération dans un souci d'optimisation du risque assurantiel.

PERPSECTIVES 2020

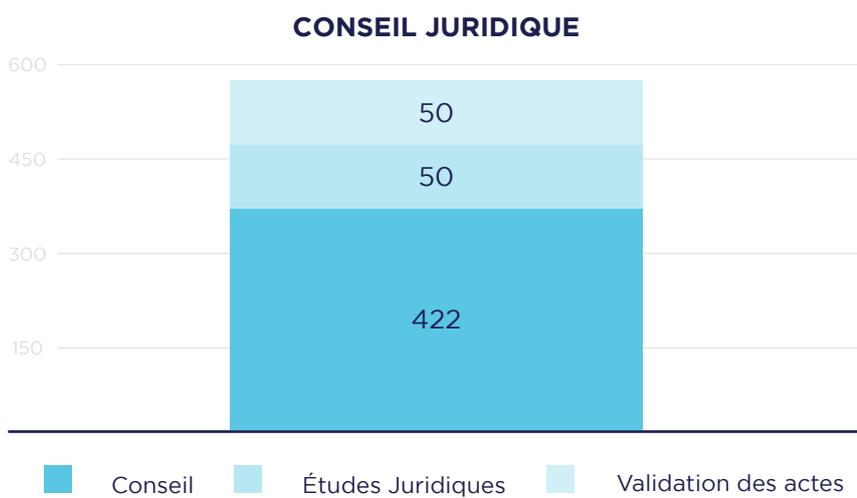
L'accompagnement à la mise en place de la nouvelle mandature, la mise en place d'une démarche de prévention des conflits d'intérêts et le transfert de la compétence numérique sont les dossiers qui occuperont le secteur conseil en cette année 2020. En matière de commande publique, c'est sous l'impulsion d'une énième modification réglementaire que sera mise en place une nouvelle procédure interne des marchés publics en 2020. Cette année sera aussi l'année de la préparation au renouvellement de la procédure de délégation de service public de l'aéroport de Bourges.

Le secteur assurances devra, quant à lui, constituer le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat faisant suite à l'épisode de sécheresse ayant entraîné des désordres sur les habitations.

Enfin, la Direction des Affaires Juridiques s'interrogera, cette année, sur son périmètre, son action et sa stratégie afin de retranscrire ses réflexions dans un projet de service.

CHIFFRES CLÉS

Conseil - Le nombre de sollicitations internes adressées à la DAJ en matière de conseil :



Le secteur des Assurances - L'agglomération a connu une légère baisse de sa sinistralité en 2019 pour la Ville de Bourges et une hausse plus significative pour Bourges Plus comme en témoigne les indicateurs ci-dessous.

	NOMBRE DE DOSSIERS		ÉVOLUTIONS/À 2018	
	Ville de Bourges	Ville de Bourges	Bourges Plus	Bourges Plus
Responsabilité Civile	80	(+)19%	20	(+)33%
Flotte automobile	-	-	35	(-)8%
Domage aux biens	15	(+)7%	8	(+)33%
Auto-assurances	36	(-)30%	1	(+)100%
Protection juridique	13	(-)13%	1	(-)75%
Tous risques expositions	20	(-)5%	-	-

Le secteur Contentieux - Les chiffres en matière de contentieux sont baisse pour Bourges Plus et en hausse pour la Ville de Bourges.

	NOMBRE DE DOSSIERS 2019		EVOLUTIONS / À 2018	
	Ville de Bourges	Ville de Bourges	Bourges Plus	Bourges Plus
Nouveaux contentieux	24	41 %	4	55 %
Contentieux gérés sur l'année	53	15 %	17	29 %
Contentieux clos	25	47%	5	44 %
Contentieux en cours au 31/12/2019	58	3 %	12	8 %

Le secteur de la Commande Publique

	VILLE DE BOURGES		BOURGES PLUS		MARCHÉS GROUPÉS	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Nombre de consultations lancées	68	73	73	74	17	17
Nombre de consultations de plus de six mois	31	49	65	40	16	9
Nombre de marchés attribués	142	189	107	72	37	13
Nombre de marchés infructueux	26	8	13	0	2	4
Nombre de marchés sans suite	5	2	4	2	0	0
Montant total des marchés attribués HT (montant maximum)	17 281 272	10 702 234	71 342 019	10 667 952	9 234 238	4 721 525
Nombre de CAO et CMAPA	11	10	7	7	4	4

1.11

DIRECTION MUTUALISÉE DES BÂTIMENTS ET CONDUITE DE PROJETS

MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction a pour mission de garantir l'entretien et la maintenance technique des moyens de fonctionnement des 19 bâtiments communautaires et 284 bâtiments communaux. Elle conduit également les opérations d'investissement nécessaires à l'évolution de ce patrimoine bâti. À ce titre la Direction est en interface avec les Directions gestionnaires et utilisatrices des locaux.

ACTIONS PHARES 2019

Principales réalisations 2019 sur les bâtiments municipaux

- Début des travaux de réhabilitation de la patinoire suite à incendie d'août 2017.
- Première partie de l'étude de programmation pour l'extension de la médiathèque et l'accueil des collections patrimoniales.
- Poursuite des travaux de construction de la Maison de la Culture démarrés en février 2018.
- Réalisation des travaux d'aménagements des locaux de l'hôtel de Ville pour l'arrivée des services du CCAS à l'hôtel de Ville en juin 2019.
- Réalisation de la première partie des travaux d'amélioration des bâtiments scolaires dans les écoles Machereaux et Turly.

- Réalisation d'une étude de faisabilité et de définition de redimensionnement des installations techniques de chauffage, climatisation et traitement d'air des locaux des archives municipales et communautaires.

- Réalisation de l'étude de réfection de la structure des loges du stade J Rimbault.

Principales réalisations 2019 sur les bâtiments d'intérêt communautaire :

- Finalisation de l'étude de Maîtrise d'Oeuvre pour la restructuration des bâtiments de l'ENSA et début des travaux de réfection du clos couvert des bâtiments.
- Aménagement des locaux de la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville située cour Avaricum.



PERSPECTIVES 2020

SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

- Poursuite des travaux de construction de la Maison de la Culture.
 - Fin des travaux d'amélioration des bâtiments scolaires dans les écoles Machereaux et Turly.
 - Début des travaux d'amélioration des bâtiments scolaires dans les écoles Auron et Pressavois.
 - Fin des travaux de réhabilitation de la patinoire suite à incendie d'août 2017.
 - Poursuite de l'étude de programmation pour l'extension de la médiathèque et l'accueil des collections patrimoniales.
 - Réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du rez de chaussée de la médiathèque.
 - Réalisation des travaux de redimensionnement des installations techniques de chauffage, climatisation et traitement d'air des locaux des archives municipales et communautaires.
- Réalisation des travaux de réfection de la structure des loges du stade J. Rimbault.
 - Réalisation de la première partie des travaux de réfection de la toiture et des frontons de la halle St Bonnet.
 - Réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre et début des travaux de construction d'une Maison de Santé au Prado.
 - Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'entretien et la rénovation des bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques de la Ville.

Sur les bâtiments communautaires

- Réalisation de travaux de réfection des bassins d'orages des aires des gens du voyage des quatre vents et de saint Germain du Puy.
- Début des travaux sur le clos couvert des bâtiments de l'ENSA et de réfection des façades de la cour d'honneur.



CHIFFRES CLÉS

EN €TTC	2018		2019	
	Ville	Bourges Plus	Ville	Bourges Plus
Montant annuel de mandatement des crédits d'investissement	10 665k €	530k €	15 736k €	420k €
Montant annuel de mandatement des crédits de fonctionnement	4 533k €	350k €	4 310k €	385k €
Nombre annuel de bons de commande établis par la Direction	634 bons de commande	550 bons de commande	843 bons de commande	601 bons de commande
Nombre annuel de factures traitées par la Direction (factures payées)	1735 factures	719 factures	1 324 factures	508 factures
Montant moyen annuel par bâtiment des crédits de fonctionnement pour la maintenance	1 975 €	2 265 €	1 466 €	4 107 €*
Conso. annuelle en électricité des bâtiments	9 858 562 kWh	431 338 kWh	8 089 230 kWh	434 990 kWh
Conso. annuelle en chauffage (gaz et chauffage urbain) des bâtiments	20 489 630 kWh	1 036 388 kWh	18 595 760 kWh	1 140 179 kWh

* : Augmentation par rapport à 2018 résultant du sinistre au centre commercial de la chancellerie (incendie voiture)



MISSIONS DU SERVICE

Service mutualisé entre l'Agglomération et la Ville, le service Achats intervient dans 25 familles d'achats transversales. Son rôle est de :

- Recenser et définir les besoins des services
- Préparer et gérer les consultations correspondantes (mise en concurrence, MAPA, appel d'offres)
- Diffuser la culture de l'achat commun dans les différentes strates des deux collectivités
- Faciliter l'achat dans une politique d'achat transversale en réduisant le poids de l'achat spécifique

AGGLO. (7)

- Nettoyage des bâtiments
- Consommables à usage unique
- Vitrerie
- Affranchissement
- Fontaines à eau
- Croque feuilles
- Pépinière

AGGLO. / VILLE (7)

- Produits d'entretien
- Fournitures de bureau
- Enveloppes
- Piles
- Tampons
- Mobilier
- Petit équipement

VILLE (11)

- EPI divers
- Articles chaussants
- Produits paramédicaux
- Eléments de sécurité
- Vêtements de dessus
- Vêtements de ville
- Vêtements de travail
- Entretien vêtements
- Produits pharmaceutiques
- Sacs poubelle
- Vaisselle jetable



ACTIONS PHARES 2019

- Consulter les fournisseurs spécialisés dans un même secteur d'activité pour renforcer la concurrence et élargir l'innovation
- Réaffecter le mobilier, suite aux divers mouvements de l'Organisation Spatiale des Services (OSS), pour diminuer les achats et favoriser la réactivité
- Renforcer le lien entre préventeurs / Médecine du Travail / DRH, pour améliorer les équipements nécessaires au retour à l'emploi
- Poursuivre la tenue des tableaux de suivi d'activités pour une meilleure lisibilité comptable des dépenses



PERSPECTIVES 2020

- Développer la dématérialisation pour gagner en réactivité
- Elaborer les cahiers des charges en utilisant le levier « promotion du développement durable »
- Renouer des liens, fidéliser des fournisseurs innovants
- Recentrer les achats spécifiques sur le cœur du métier
- Renforcer la conduite de projets pour accentuer la communication constructive



CHIFFRES CLÉS

Une stabilité d'exécution comptable entre 2018 et 2019 :

691 factures **461** factures

traitées en 2019 contre 687
en 2018

traitées en 2019 contre 456
en 2018

2019

AGGLOMERATION		VILLE	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
111 610 €HT	25 400 €HT	139 300 €HT	35 800 €HT

2018

AGGLOMERATION		VILLE	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
126 580 €HT	14 120 €HT	152 690 €HT	9 920 €HT

Faisant apparaître, **une baisse des dépenses de fonctionnement de - 12% pour l'Agglomération et - 9% pour la Ville de Bouges**, entre les deux années, suite à la passation de consultations groupées.

- Le recours à **5 plateformes fournisseurs externes et l'utilisation de 2 plateformes internes** permettant de proposer un choix de 600 références
- Une baisse conséquente des lieux de livraison permettant d'optimiser les coûts :
- **48 % de sites de livraison pour le marché des produits d'entretien et - 35 % de sites de livraisons pour le marché des fournitures administratives**
- Une centralisation à l'Atelier Municipal des livraisons Vêtements de Travail + EPI des divers services, pour une plus grande performance des Achats en matière d'approvisionnement (53 livraisons sur l'année 2019).



1.13

DGA / PÔLE AMÉNAGEMENT ET TERRITOIRE

LE PÔLE AMÉNAGEMENT ET TERRITOIRE

Ce pôle porte l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire intercommunal et notamment l'élaboration des documents d'orientations stratégiques définissant ces politiques d'aménagement : PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) PLH (Programme Local de l'Habitat), PDU (Plan de Déplacement Urbain), SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Il assure la coordination et le suivi du conseil de développement, et est en charge de l'élaboration et de l'animation du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

Sa composition s'est articulée jusqu'en octobre 2019 autour de 5 directions, Aménagement, Urbanisme, Affaires Foncières, Développement Territorial et Observatoire Territorial, respectivement en charge :

- de la démarche Action Cœur de Ville et de la maîtrise d'ouvrages des opérations structurantes du territoire (mise en œuvre des projets de renouvellement urbain, aménagement d'espaces publics, de zones économiques, de nouveaux quartiers d'habitat, études de faisabilités et études urbaines, (direction de l'Aménagement),
- des documents d'urbanismes de l'ensemble des communes du territoire et de l'élaboration du PLU Intercommunal et du Règlement Local de Publicité Intercommunal, et de la gestion de l'ensemble des autorisations liées au droit des sols et à la réglementation sur les ERP et la publicité (direction de l'Urbanisme),
- des stratégies foncières et de la gestion

locative de l'agglomération et de la ville centre, et notamment des négociations foncières en lien avec les politiques publiques des deux collectivités : développement urbain et développement économique (direction des Affaires Foncières),

- de la politique de l'Habitat, de la politique de la Ville, de la politique de rénovation énergétique du patrimoine bâti privé (PTRE dispositif Dorémi et Energie Nov.) de la politique d'attribution des logements sociaux, de l'archéologie préventive, de la politique de déplacements et des transports urbains, portées par l'agglomération (plan vélo intercommunal) et par l'Autorité Organisatrice des Mobilités (Agglobus), à travers notamment du Programme Local de l'Habitat, du Plan de Déplacements Urbains, et du schéma de cohérence territoriale (SCOT) dont le syndicat en charge de ce dossier est rattaché au service cohérence territoriale en 2018 (direction du Développement Territorial),

- de la collecte et de l'analyse des données relatives au développement du territoire, notamment en lien avec la démarche Bourges 2050 et en lien avec la politique de la ville et la politique des déplacements (direction de l'Observatoire Territorial).

Depuis fin octobre 2019 le pôle s'est restructuré autour de 4 directions :

- la nouvelle direction Aménagement et Foncier, intégrant les missions de la direction Aménagement et de la direction des Affaires Foncières,

- la direction du Développement Territorial intégrant les missions de l'Observatoire Territorial, et n'étant plus en charge du service cohérence territoriale, à la suite de transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Rural Territorial courant 2019,
- la direction de l'Urbanisme intégrant le service d'archéologie préventive, précédemment rattaché au Développement Territorial,
- la nouvelle direction Action Cœur de Ville, en charge de la démarche « Action Cœur de Ville » et de la mise en œuvre de son programme d'actions adopté en septembre 2019.

***EVOLUTION DU SIRDAB EN PETR**

Le Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère en charge de l'élaboration du SCOT a engagé depuis 2018 sa transformation en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) sur un territoire élargi intégrant les périmètres des Pays de Bourges et de Vierzon. *Soit un total de 7 EPCI rassemblant 99 communes et regroupant environ 199 000 habitants.*

Bourges Plus a progressivement mis fin à la mise à disposition d'agents de la collectivité à ce nouvel établissement qui a repris les missions initiales des deux pays et du syndicat mixte.



COORDINATION ET SUIVI DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement de BOURGES PLUS est plus particulièrement en charge d'émettre des avis sur les dossiers en lien avec le développement et l'aménagement du territoire, notamment le Contrat Régional de Solidarité Territoriale de BOURGES PLUS, les documents de planification et de stratégie territoriale : Agenda 21, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), schéma de cohérence territoriale, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Programme Local de l'Habitat.

En 2019 le conseil de développement a poursuivi ses travaux sur les dossiers suivants :

- la démarche « Action Cœur de Ville »,
- l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal),
- l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial).

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES MISSIONS DU PÔLE EN 2019

Intégration de la commune de Mehun sur Yèvre au titre :

- du droit des sols et de la compétence urbanisme,
- de la politique de l'habitat (aides à l'habitat privé, programmation de logements sociaux, extension du périmètre OPAH),

- de la politique de déplacement : plan vélo et transports urbains,

- de l'archéologie préventive,

- gestion foncière du patrimoine communautaire,

Participation à la démarche « Territoire d'Industrie » - Initialisation de l'équipe projet et contribution au programme d'actions

Intégration de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique PTRE



Rue du Marché - façade du palais Jacques Coeur
© Shanel

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES

MISSION DE LA DIRECTION

La Direction des Affaires Foncières, mutualisée depuis le 1er janvier 2015, fournit aux élus de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bourges, les éléments de définition d'une politique en matière immobilière et foncière. Elle met en œuvre cette politique en utilisant les outils juridiques et financiers disponibles. Cette direction apporte une expertise foncière et immobilière dans le cadre de l'élaboration des projets d'aménagement.

Elle dispose de plusieurs secteurs d'activités :

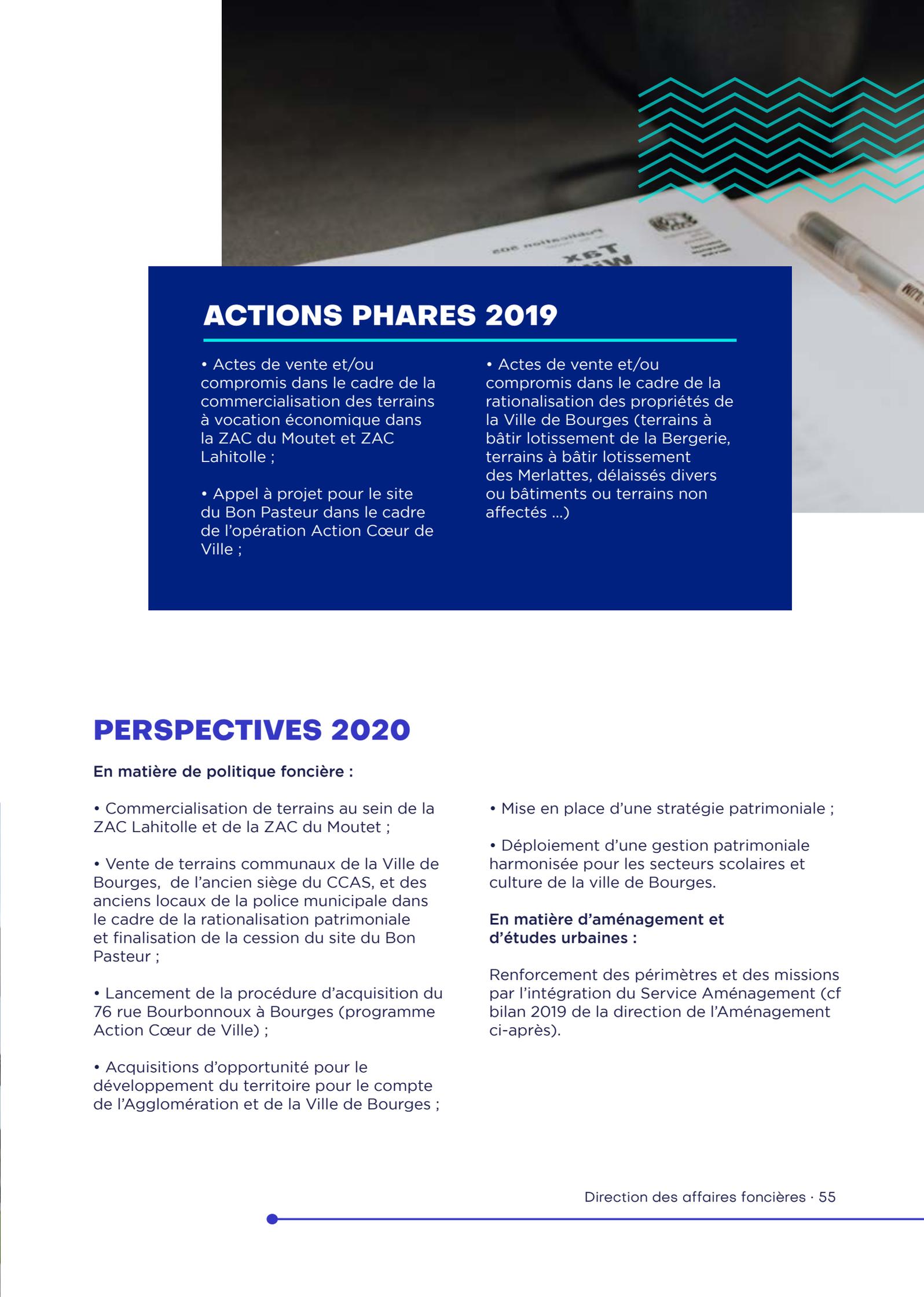
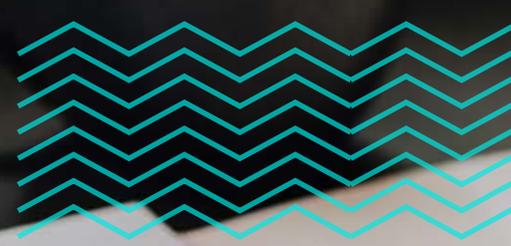
- « Patrimoine » : secteur dédié aux locations et mises à disposition sous toutes ses formes ;

- « Action foncière » : secteur dédié aux ventes, acquisitions, servitudes, intégrations de voies ;

- « Gestion, location, recouvrement » : secteur comptable dédié aux opérations de paiement et d'appels de loyers et charges, taxes foncières, gestion des copropriétés et toutes opérations financières liées à la direction mais également à l'ensemble des directions du pôle Aménagement et Territoire.

Elle a élargi son périmètre et ses missions depuis octobre 2019 par adjonction des missions de la Direction de l'Aménagement.





ACTIONS PHARES 2019

- Actes de vente et/ou compromis dans le cadre de la commercialisation des terrains à vocation économique dans la ZAC du Moutet et ZAC Lahitolle ;
- Appel à projet pour le site du Bon Pasteur dans le cadre de l'opération Action Cœur de Ville ;
- Actes de vente et/ou compromis dans le cadre de la rationalisation des propriétés de la Ville de Bourges (terrains à bâtir lotissement de la Bergerie, terrains à bâtir lotissement des Merlattes, délaissés divers ou bâtiments ou terrains non affectés ...)

PERSPECTIVES 2020

En matière de politique foncière :

- Commercialisation de terrains au sein de la ZAC Lahitolle et de la ZAC du Moutet ;
- Vente de terrains communaux de la Ville de Bourges, de l'ancien siège du CCAS, et des anciens locaux de la police municipale dans le cadre de la rationalisation patrimoniale et finalisation de la cession du site du Bon Pasteur ;
- Lancement de la procédure d'acquisition du 76 rue Bourbonnoux à Bourges (programme Action Cœur de Ville) ;
- Acquisitions d'opportunité pour le développement du territoire pour le compte de l'Agglomération et de la Ville de Bourges ;

- Mise en place d'une stratégie patrimoniale ;
- Déploiement d'une gestion patrimoniale harmonisée pour les secteurs scolaires et culture de la ville de Bourges.

En matière d'aménagement et d'études urbaines :

Renforcement des périmètres et des missions par l'intégration du Service Aménagement (cf bilan 2019 de la direction de l'Aménagement ci-après).



CHIFFRES CLÉS

	BOURGES PLUS ET VILLE DE BOURGES		
	Type	2018	2019
Gestion du patrimoine	Conventions	375	375
Intégration de voies	Voies concernées	49	31
Servitudes	Servitudes diverses	37	37
Action foncière	Acquisitions / Transferts / Ventes	40	44
Cession de biens	Montant des ventes Agglomération et Ville de Bourges	944 k€	2 392 k€
Acquisition de biens	Montant des acquisitions Agglomération et Ville de Bourges	754 k€	773 k€
Mise à disposition de biens	Revenu immeubles Agglomération et Ville de Bourges (Charges locatives incluses)	1 126 k€	1 138 k€
Droit de préemption	Déclarations d'Intention d'Aliéner	1579	1808



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction Aménagement a été mutualisée à compter du 1er janvier 2016. Elle assure la maîtrise d'ouvrage, en régie ou déléguée, d'opérations d'aménagement complexes. Elle a également évolué en octobre 2019 pour laisser place à :

- un Service Aménagement rattaché à la Direction des Affaires Foncières renommée Direction Aménagement et Foncier,
- une Direction Action Cœur de Ville, consacrée au dit projet.

ACTIONS PHARES 2019

AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS

Réaménagement de l'îlot Victor Hugo

La place Victor Hugo a été entièrement repensée et réaménagée par la réalisation achevée en juin 2019 d'une esplanade en calcaire bordée d'arbres et animée d'une fontaine sèche particulièrement appréciée en cas de fortes chaleurs.

Les abords ont été traités en continuité avec le parvis de la cathédrale

L'îlot Victor Hugo a été renommé place Simone Veil lors de son inauguration en juin 2019.

ZAC Lahitolle (Bourges)

En 2019, la réalisation de la phase 2 est entrée en phase opérationnelle avec l'aboutissement du projet d'aménagement et le démarrage

des travaux au 3ème trimestre 2019. Cette réalisation accroît l'offre de foncier économique en centre-ville à vocation tertiaire et technologique, renforçant ainsi l'attractivité du site.

Le travail de création de la marque initié en 2018 a permis la création d'une identité.

ZA Le Detour du Pavé (St Doulchard)

Engagé en 2018, le projet d'aménagement de la zone d'activités est également entré en phase opérationnelle, après réalisation des fouilles archéologiques au 2ème trimestre 2019.

Les travaux d'aménagement ont démarré au 4ème trimestre 2019 et devraient s'achever au 3ème trimestre 2020. Le porteur du projet du lot unique de la ZA devrait engager sa phase travaux courant 2020.



ACTIONS PHARES 2019

ACHEVEMENT DU PRU 1 (Programme de Renouvellement Urbain : 2006-2019)

L'année a marqué la clôture du Programme de Renouvellement Urbain avec la finalisation des dernières opérations en cours : Bergerie et Gibjoncs.

DEMARCHE ACTION CŒUR DE VILLE

L'année 2019 a permis d'aboutir à l'approbation du programme Action Cœur de Ville 2020-2024 porté conjointement par la ville et l'agglomération, et à l'approbation du périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire, après le déroulement d'une phase de concertations avec l'ensemble des acteurs du cœur de ville de janvier à juin 2019.

La mise en place d'une direction de mission Action Cœur de Ville dédiée à compter d'octobre 2019, et d'une équipe de 24 chefs de projets concrétise la volonté de la ville et de l'agglomération pour la réussite de ce programme ambitieux, indispensable au renforcement de l'attractivité du territoire intercommunal, qui se décline autour de 5 axes :

1. de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre - ville,
2. favoriser un développement économique et commercial équilibré,
3. développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
4. mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
5. fournir l'accès aux équipements et services publics.



Périmètre de l'opération de revitalisation du territoire

DEV. DE QUARTIERS D'HABITAT

ZAC DU MARECHAL JUIN (Bourges)

L'année a été marquée par la construction des dix maisons jumelées de France Loire dans la dernière tranche et la poursuite de la commercialisation des derniers lots.

ZAC DES BREUZES (Bourges)

L'année a permis la conclusion des procédures juridiques et foncières. La maîtrise foncière par l'aménageur se poursuit. La première tranche de viabilisation de la phase 1 s'est achevée à l'été 2019. La deuxième tranche est en cours de réalisation (le parc, son bassin et les voiries de desserte nécessaires à la phase 1). 18 lots à bâtir ont été commercialisés en phase 1 et 21 permis de construire ont été délivrés.

Concernant la deuxième tranche de commercialisation 30% des lots ont déjà été commercialisés. En parallèle une étude de faisabilité pour l'extension de la ZAC des Breuzes sur une emprise d'environ 6ha a été menée, en lien avec le projet de PLUI.

ETUDES URBAINES

QUARTIER SERAUCOURT

Dans le cadre de la démarche Cœur de Ville un plan guide sur le quartier Séraucourt a été engagé.

Ce « cœur festif, sportif et ludique » concentre de nombreux équipements structurants, dont le stade Depège, la future Maison de la Culture, le Conservatoire et l'ensemble des bâtiments dédiés aux foires-expositions et spectacles grand public, en bordure d'un vaste poumon vert (canal de Berry, berges de l'Yèvre, prairie St Paul).

Il porte de nombreuses fonctions et doit faire face à de nombreux enjeux : vieillissement de certains équipements publics, évolution des besoins en matière de liaisons douces, renforcement des synergies entre les différents équipements publics, prise en compte des enjeux environnementaux pour mieux répondre aux phénomènes climatiques.

PERSPECTIVES 2020

Renforcement des périmètres et des missions avec le regroupement des missions aménagement et stratégie foncière au sein de la direction Aménagement et Foncier.

ESPACES PUBLICS

- réalisation d'une liaison douce entre les deux maisons de la culture,
- achèvement des travaux de la phase 2 de la ZAC Lahitolle à Bourges et poursuite de la commercialisation,
- achèvement des travaux ZA Détour du Pavé à Saint Doulchard,
- poursuite des réflexions sur le développement de nouvelles zones d'activités en cohérence avec le projet de PLUI.

QUARTIERS D'HABITAT

Poursuite de la réalisation de la ZAC des Breuzes, achèvement de la ZAC du Maréchal Juin.

ORIENTATIONS URBAINES

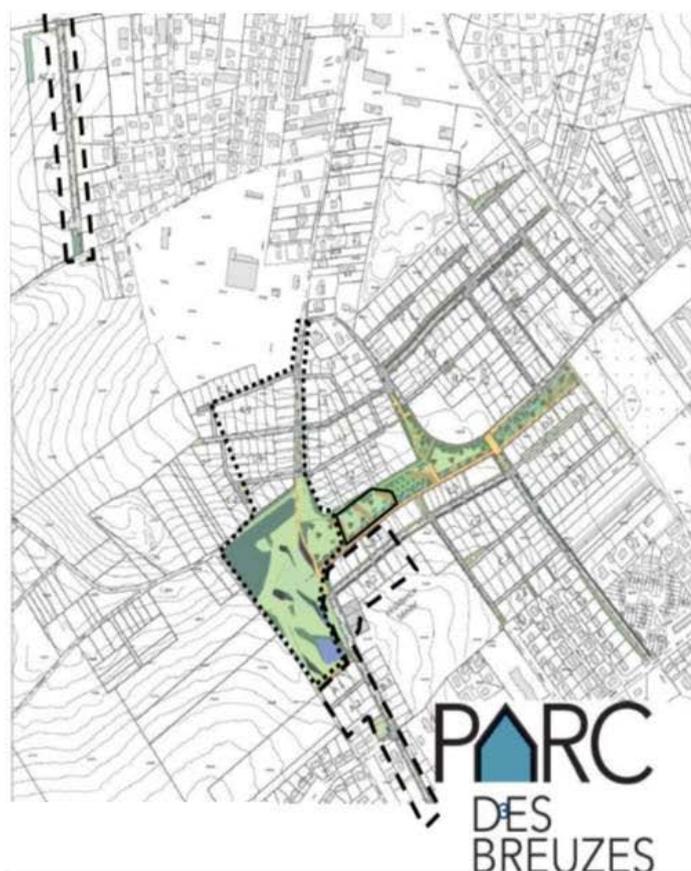
Finalisation du plan guide du quartier Séraucourt, en articulation avec les études de mobilité et finalisation des études quartier Felix Chedin en articulation avec les réflexions sur le quartier gare, les études mobilités et le NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain).

CHIFFRES CLÉS

DÉSIGNATION DE L'INDICATEUR	UNITÉ	2018	2019
Concessions d'aménagement (activités, habitat)	Nb	6	6
AMO / Etudes préalables	Nb	6	11
MOE / Travaux	Nb	3	5

**TRAVAUX
2019 – DEBUT 2020**

- Travaux de protection biodiversité/ espaces verts déjà réalisés
- Travaux de viabilisation terminés (Tranche 1)
- Travaux en cours : bassin d'infiltration/parc, refoulement EU, viabilisation de lots tranche 2



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

MISSION DE LA DIRECTION

La Direction du Développement Territorial de Bourges Plus, propose et met en œuvre les politiques publiques structurantes contribuant à développer l'attractivité du territoire tout en assurant un équilibre de l'aménagement de l'espace intercommunal.

Son champ d'activité concerne plusieurs compétences de l'agglomération :

- la politique de la ville et de l'habitat,

- la politique d'accueil des gens du voyage,

- les déplacements et la mobilité, notamment la mise en œuvre du plan vélo intercommunal

- l'archéologie préventive.

Son périmètre a évolué depuis octobre 2019 avec l'intégration des missions d'observation urbaine et le rattachement du service archéologie à la direction de l'urbanisme



POLITIQUE DE LA VILLE

1 - FAITS MARQUANTS 2019

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)

La convention NPRU intégrant les retours du comité d'engagement du 20 décembre 2018 a été finalisée et validée par les instances Ville, Agglomération ainsi que par les partenaires. Elle prévoit les différentes opérations, leurs calendriers et les modalités d'organisation et de suivi du projet afin d'atteindre les objectifs stratégiques concertés.

Le programme représente ainsi 109,6 millions d'euros d'investissement auxquels l'ANRU contribue à hauteur de 55 millions d'euros.

Contrat de Ville

Dans le cadre de la « Grande mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » une quarantaine de mesures ont été intégrées dans le Contrat de Ville. L'évaluation à mi-parcours a porté sur un objectif stratégique dans chaque pilier, à savoir :

- favoriser et coordonner la réussite éducative (pilier Cohésion Sociale),
- accompagner les habitants vers un emploi durable (pilier Emploi et Développement Economique),
- faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers (pilier Cadre de Vie-Renouvellement Urbain).

La nouvelle convention qui en découle a fait l'objet d'un avenant prorogeant le Contrat Ville jusqu'en 2022

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

La convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité a été renouvelée et validée, notamment en lien avec la démarche Bourges 2050 et en lien avec la politique de la ville et la politique des déplacements (direction de l'Observatoire Territorial).

2 - PERSPECTIVES 2020

NPRU :

- Signature de la convention NPRU 2020-2024,
- Lancement des premières opérations de démolition des bailleurs,
- Réalisation des études/pôle santé : commerce Cap Nord,
- Mise en place d'un plan de communication et d'accompagnement au changement des habitants.
- Contrat de Ville : mise en œuvre de la programmation 2020,
- Gestion Urbaine de Proximité : suite à la signature de la convention, mise en œuvre du nouveau plan d'action selon les priorités d'action.



3 - CHIFFRES CLÉS

PROJETS SUBVENTIONNÉS EN 2019 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE	BOURGES PLUS			VILLE DE BOURGES	
	NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS	NOMBRE DE DOSSIERS RETENUS	TOTAL DES SUBVENTIONS EN K€	NOMBRE DE DOSSIERS RETENUS	TOTAL DES SUBVENTIONS EN K€
Pilier Cohésion Sociale					
Favoriser et coordonner la réussite éducative	11			10	40
Développer l'accès aux droits	28			26	77
Favoriser l'implication citoyenne et le vivre ensemble	10			8	23
Pilier cadre de vie - Renouveau Ubrain					
Faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers	2	1	3	2	7
Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers	2	1	5	2	6
Pilier Emploi - Développement économique					
Susciter, accompagner et soutenir les projets économiques endogènes aux quartiers afin de développer l'emploi	4	3	29		
Accompagner les habitants vers un emploi durable	5			4	21
TOTAL	62	5	37	52	174

HABITAT

1 - FAITS MARQUANTS 2019

Ouverture de la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville

Ce lieu, créé dans le cadre de la démarche Action Cœur de Ville, est destiné à être le guichet unique d'information et d'accompagnement en matière d'aides à l'habitat de la Ville et de l'Agglomération. Il a ouvert ses portes en avril 2019 au 4 Cours Avaricum à Bourges. Les services de Bourges Plus en charge de l'Habitat et des politiques d'aides à la rénovation énergétique y accueillent le public, mettent à disposition des futurs locataires, futurs propriétaires, et porteurs de projets

toute information utile relative aux demandes de logements sociaux, aux dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat privé, notamment les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, et apportent aides et conseils aux montages de dossiers.

D'avril 2019 à janvier 2020 ce lieu a également accueilli les permanences dédiées aux questions relatives aux aides à l'implantation commerciale dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, dans l'attente de la mise en place d'une « Maison du Commerce et de l'Artisanat ».

Habitat Privé

L'année 2019 est la 1ère année de mise en œuvre des deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat à savoir l'OPAH de droit commun sur l'agglomération et l'OPAH de type Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre-ville de Bourges.

Ces dispositifs ont bénéficié à 273 logements du parc privé dont 170 logements ont fait l'objet d'un financement conjoint de la part de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de Bourges Plus, 5 logements ont fait l'objet d'une aide financière exclusive de Bourges Plus ;

Au total ce sont près de 3,6 M€ de travaux qui ont pu être subventionnés à hauteur d'environ de 47% par l'ANAH et Bourges Plus.

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, une aide conjointe entre la Ville de Bourges et Bourges Plus a été mise en place pour inciter et soutenir les opérations de ravalement de façade dans le centre historique de Bourges (périmètre du plan de sauvegarde et de mise en valeur). Ce sont 100 k€ par an au total qui sont affectés par les deux collectivités (chacune participant à hauteur de 50 k€) aux travaux de ravalement des façades d'immeubles ou de bâtis privés.

Habitat social

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, 4 projets de logements locatifs sociaux ont été retenus sur les communes de Bourges, Plaimpied-Givaudins et Saint-Doulchard pour un total de 85 logements dont 71 ont bénéficié d'un soutien de l'agglomération à hauteur de 303 k€ (cf. chiffres clés).

La programmation de logements sociaux intermédiaires totalise 154 logements dont 105 logements étudiants prévus à proximité du campus de l'INSA à Lahitolle.



L'agglomération a accordé son soutien à la réhabilitation thermique de 166 logements du parc HLM à Bourges (résidences des Rives du Lac et des Fonds Gaidons) et à Saint Germain du Puy (Résidence Gérard Philippe) pour un montant de 249 k€.

Enfin par l'intermédiaire du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) une aide de 136 k€ a été attribuée pour la démolition de 34 logements avenue de Peterborough à Bourges.

L'agglomération pilote l'élaboration des conventions d'application de la réforme des attributions de logements sociaux. Ainsi la convention intercommunale d'attribution a été signée par tous les partenaires et le plan partenarial de gestion de la demande a été approuvé par l'agglomération.

Accueil des gens du voyage

Suite à l'intégration de Mehun-sur-Yèvre Bourges Plus assure désormais le pilotage de la délégation de service public relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage contenant 21 places confiée à la société VAGO.

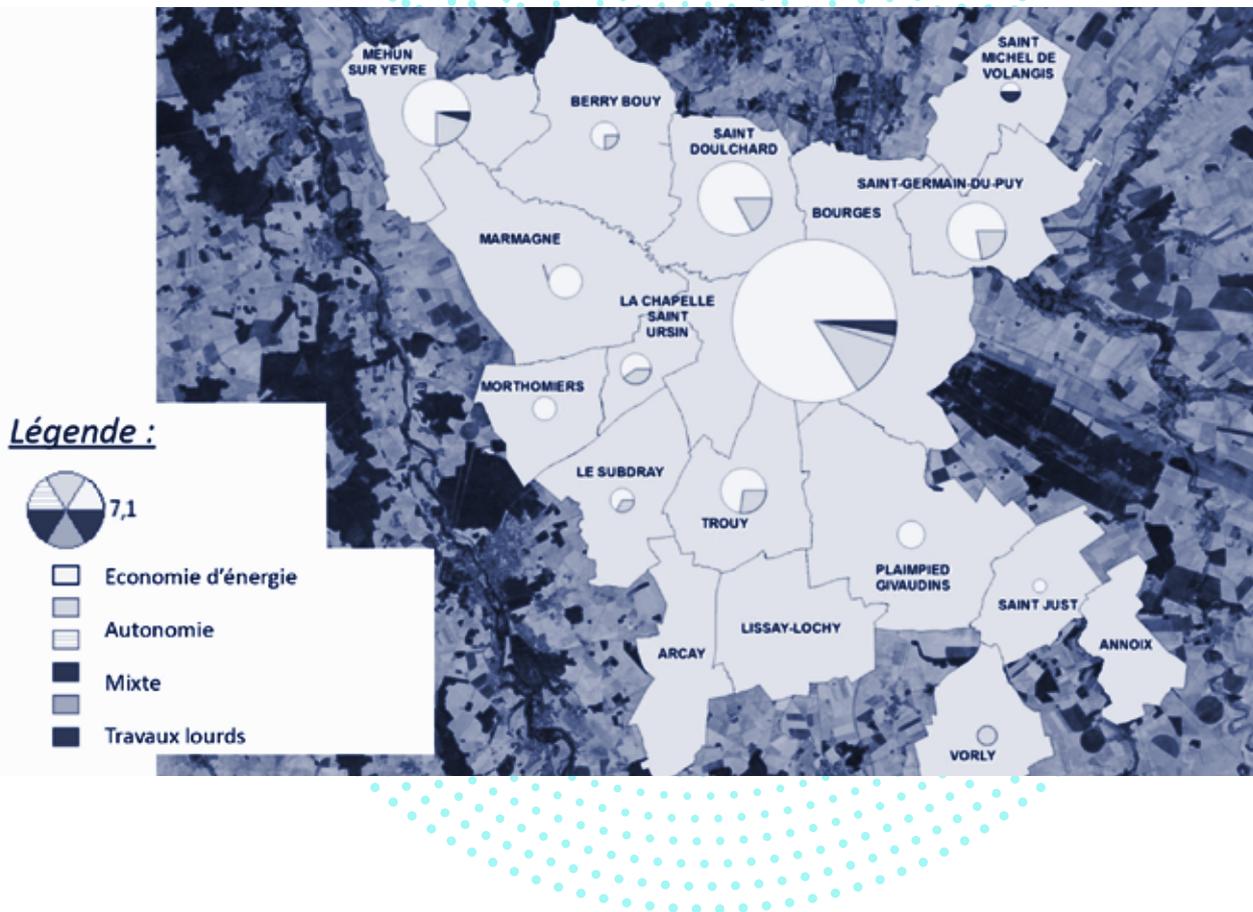
2 - PERSPECTIVES 2020

- Lancement de la démarche d'élaboration du prochain Programme Local de l'Habitat de l'agglomération 2021-2027
- Développement du rayonnement de la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville
- Mise en place d'assises de l'Habitat Privé associant les partenaires concernés (Etat, notaires, agents immobiliers, usagers, bailleurs privés)
- Mise en place du Service d'Information et d'Accueil du Demandeur de logement social
- Mise en œuvre d'actions d'animations partenariales, de communication et de renforcement de l'ingénierie des OPAH
- Développement du rayonnement de la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville et poursuite des OPAH

3 - CHIFFRES CLÉS

AIDES PARC PUBLIC		2018			2019		
HABITAT SOCIAL		Logements	Etat	Bourges Plus	Logements	Etat	Bourges Plus
	Constructions (PLUS-PLAI)	55	172,5	270	71	359	303
	Réhabilitations	100		200	166		249
	Résidentialisations	86		34,4			
	Démolitions	56	280k		32		136
	Total			452,5k	504,4k		359

AIDES PARC PRIVÉ		2018			2019		
HABITAT PRIVÉ		Logements	ANAH	Bourges Plus	Logements	ANAH	Bourges Plus
	Objectif	55	172,5	270	71	359	303
	Réalisé	100		200	166		249
	%	86		34,4			



BÂTI DURABLE

1 - FAITS MARQUANTS 2019

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat énergie'nov

- Depuis 2018 Bourges Plus pilote la création et l'animation avec l'ALEC 18 d'une Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. C'est un service visant à faciliter la rénovation énergétique des logements, des propriétaires de logement. Elle a pour but de :

- Sensibiliser / informer / identifier les propriétaires qui veulent se lancer dans les travaux et les accompagner dans leur projet et les aider à définir leur plan de financement,

- Leur proposer de recourir à des groupements d'entreprises en mesure d'effectuer des rénovations énergétique globale efficace, tout en maîtrisant le coût du chantier.

En 2019, Bourges Plus a poursuivi la mobilisation / formation des artisans et des particuliers (animations et marchés publics). 2 groupements se sont constitués cette année pour assurer la rénovation thermiquement performante des projets de particuliers.

Energie'nov a également mené une vingtaine d'actions de communication.

Implication de Bourges Plus dans la société régionale pour la rénovation énergétique de l'habitat

Depuis fin 2019, Bourges Plus s'implique dans le partenariat des actionnaires visant à constituer, aux côtés de la Région Centre Val de Loire, une société dont l'objet sera de réaliser des prêts pour le financement des travaux de rénovation énergétique chez les particuliers.

Bourges Plus participe à hauteur de 30 000€ au capital de lancement de cette société qui proposera des prêts (fin 2020) à taux préférentiels aux particuliers qui réaliseront des travaux de rénovation. Les échéances seront calculées sur les économies d'énergie générées par les travaux.

Plateau de formation bâti/énergie de la Technopole Lahitolle

L'année 2019 marque la troisième année d'activité du Plateau de formation. En 2019 : 311 personnes ont fréquenté le site proposé à la location. Diverses actions (formations, visites, réunions) permettent de le faire découvrir.

Labellisé Praxibat® par l'ADEME, le plateau peut accueillir des formations et des événements. Ainsi, en 2019, 21 cycles de formation se sont déroulés, accueillant 195 stagiaires et leur formateur (en 2018, 9 cycles de formation avaient permis d'accueillir 74 stagiaires et formateurs).

D'autres événements ont également été accueillis sur le site, notamment 4 réunions ou formations de niveau Régional, dont 2 étaient consacrées au développement des matériaux Biosourcés (avec la Chambre d'agriculture).



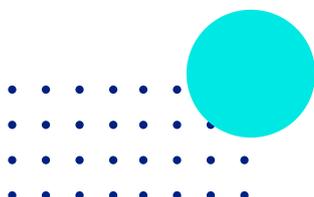
Animation ALEC 18



Formation BIM 2019



Plateau de formation





2 - PERSPECTIVES 2020

- Poursuite du déploiement de la PTRE énergie'nov,
- Mobilisation de financements européens et nationaux,
- Constitution de nouveaux groupements d'entreprises,
- Nouvelles formations action (visites de projet, propositions de rénovations performantes),
- Communication sur les réalisations de projets démonstrateurs,
- Poursuite des rendez-vous à la Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville,
- Poursuite des actions de communication/sensibilisation (Salon Habitat, Journée à destination des acteurs de l'immobilière, Printemps de l'écologie, Balades thermographiques..),
- Mise en œuvre du dispositif pour la rénovation globale et performante.

3 - CHIFFRES CLÉS

AIDES PARC PUBLIC	2018	2019
PTRE : Nombre de groupements d'artisans créés	1	2
Plateau : nombre de formations accueillies	9	21
Plateau : nombre des stagiaires accueillis	74	195



MOBILITÉ TRANSPORTS

1/ FAITS MARQUANTS 2019

Plan Vélo Intercommunal

La mise en œuvre du Plan Vélo Intercommunal s'est poursuivie par :

- L'aménagement de la deuxième séquence de la rue Louis Mallet qui a permis de créer des bandes cyclables sur chaque côté de la voie, sur 1200m dans chaque sens.
- Les aménagements du boulevard de la République ont été finalisés en début d'année 2019, ce qui a permis d'ouvrir aux cyclistes 400 m de bandes cyclables dans chaque sens.

En parallèle a débuté en juillet une étude de maîtrise d'œuvre pour aménager de nouveaux itinéraires. Sont traités 24 km d'itinéraires et concernant les communes de Berry-Bouy, Bourges, Marmagne, La Chapelle Saint-Ursin, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Just. La mise en œuvre du Plan Vélo Intercommunal bénéficie de subventions de la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, et par l'Etat au titre des Territoires à Energie Positive (TEPCV).

Etude de réorganisation des circulations automobiles sur le territoire de l'agglomération

Les enjeux de cette étude sont d'apaiser la circulation dans le centre-ville, de valoriser les espaces publics, en lien avec Action Cœur de Ville. Les itinéraires cyclables prévus au plan vélo intercommunal sont pris en compte, ainsi que la réalisation d'aménagements de priorité en faveur des transports collectifs, tout en maintenant une accessibilité automobile compatible avec les projections de trafic à l'horizon 2030.

Les objectifs sont de décliner une hiérarchie de la voirie en 5 niveaux, d'aboutir à la

restructuration de plusieurs carrefours majeurs de la ville centre, et de disposer d'un guide de préconisation pour l'aménagement des voiries en fonction de leur statut (guide finalisé en 2019).

Mise en accessibilité des quais du réseau de bus (AggloBus)

En 2019, 45 quais ont été réaménagés, ce qui porte à 198 le nombre total de quais traités à ce jour. Parmi ces 198 arrêts traités, 162 étaient inscrits au Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA), et 36 ont été traités de manière volontaire. Pour mémoire, le SDA comptait 276 arrêts à rendre accessibles.

Etudes de conception des Pôles d'Echanges Multimodaux (portés par AggloBus)

Les études de conception des 4 pôles et secteurs d'échanges de la Gare SNCF, Europe/Séraucourt, Gionne-Baudens, et Prado (actuelle gare routière) ont démarré au 2ème trimestre 2019 pour une finalisation envisagée fin 2020. Ces études sont menées en étroite collaboration avec la Région Centre Val de Loire, et font l'objet d'un financement au titre du Contrat de Projet Etat/Région (CPER).

Evolutions de l'offre de transports collectifs (AggloBus)

Plusieurs évolutions de l'offre de transport ont été mises en œuvre en 2019, notamment des modifications des lignes 7 et 12 avec la mise en place d'un nouveau terminus PMR à la Rottée, une amélioration des services de Vitabus (transport à la demande) desservant Saint-Michel de Volangis, Vorly, Lissay-Lochy, Annoix, St Just et Arcay, et des adaptations de services scolaires répondant à des demandes des communes sur Saint-Doulchard et Plaimpied-Givaudins.

Suite à l'intégration de Mehun-sur-Yèvre au sein de l'agglomération, AggloBus a par ailleurs

signé des conventions avec la Région et la SNCF qui permettent aux habitants de Mehun-sur-Yèvre d'emprunter les lignes REMI et les trains entre les 4 gares du ressort territorial, ce avec un abonnement du réseau urbain.

Ouverture d'un nouveau service de location de vélos CYCLOPLUS (AggloBus)

AggloBus est devenu compétent en matière de service de location de vélos début 2019. Depuis septembre 2019, le syndicat met à disposition une flotte de vélos en location moyenne durée (69 vélos classiques auparavant gérés par la Ville de Bourges, et 95 vélos à assistance électrique) pour développer la pratique du vélo et apporter une réponse diversifiée aux besoins de mobilité. Fin novembre 2019, 142 contrats ont été ouverts (dont 78 pour des vélos à assistance électrique).

2 - PERSPECTIVES 2020

Plan Vélo Intercommunal : Poursuite des études de maîtrise d'œuvre et préparation de l'engagement des travaux sur les itinéraires étudiés.

Structuration des flux : adoption de la hiérarchie de la voirie, validation du guide d'aménagement, proposition d'une stratégie pluriannuelle de mise en œuvre de la hiérarchisation et des aménagements des carrefours à enjeux.

Schéma Directeur d'Accessibilité : Poursuite de la mise en accessibilité des quais

Pôles d'Echanges Multimodaux : Elaboration des orientations et des scénarios d'aménagement, en articulation avec les études du Cœur de ville.

Réseau de transports collectifs : Poursuite des études de restructuration du réseau et des travaux sur les évolutions de l'offre de transport collectif, pour préparer la prochaine évolution significative de l'offre de transport envisagée en janvier 2021.

3 - CHIFFRES CLÉS

ANNÉE	2018	2019
Mètres linéaires cyclables aménagés au titre du Plan Vélo Intercommunal de Bourges Plus*	2300	2400
Montant total des investissements au titre du Plan Vélo Intercommunal de Bourges Plus*	265k	281k
Cumul du nombre d'arrêts de bus rendus accessibles	153	198
Cycloplus : Cumul du nombre d'abonnements Vélo à Assistance Électrique (VAE) au 11/19	Sans objet	78
Cycloplus : Cumul du nombre d'abonnements vélo classiques au 11/19	Sans objet	64

*pour les bandes ou pistes cyclables, chaque sens d'aménagement est pris en compte

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

1/ FAITS MARQUANTS 2019

Diagnostics et fouilles d'archéologie préventive

En 2019, le service d'archéologie préventive a accompagné 10 dossiers d'aménagement en réalisant autant de diagnostics répartis sur le territoire de l'agglomération sur les communes de Bourges, de La Chapelle-Saint-Ursin, de Saint-Doulchard et de Saint-Germain-du-Puy. Parmi les découvertes majeures, l'évaluation du sous-sol au 25 rue de Sarrebourg à Bourges a révélé la présence de sépultures appartenant au « Grand cimetière » en activité entre les 12^e et 16^e siècles, ainsi qu'une trame urbaine antique et médiévale composée de bâtiments maçonnés et d'une voie de circulation. Par ailleurs, un établissement agricole d'époque carolingienne a été mis au jour à Saint-Doulchard au lieu-dit le « Détour du pavé ».

Une fouille d'envergure a également été conduite durant 6 mois dans l'emprise de l'ancienne usine Monin, afin de libérer le terrain de toutes contraintes archéologiques. Ce fut l'occasion de documenter un important espace funéraire médiéval connu sous le vocable de

« Grand cimetière » pour partie dévolue aux pauvres. Les investigations ont confirmé son utilisation dès le 10^e siècle et surtout une exploitation intensive durant les différents épisodes épidémiques qui traversent la ville du 14^e au 16^e siècle. La vocation funéraire de ce secteur péri-urbain s'est révélée plus ancienne puisqu'une partie de la nécropole tardo-antique déjà repérée place Malus a également été atteinte. Enfin, la fouille a permis la découverte de bâtiments maçonnés correspondant probablement au Couvent des Capucins, installé à la fin du 16^e siècle, dont les plans anciens ne permettaient pas d'envisager une extension et une implantation aussi étendue.

Soutenu par des financements de la DRAC-Centre Val de Loire, le service archéologique a poursuivi la reconnaissance du sous-sol des « Jardins de l'archevêché » à Bourges, en mettant en œuvre des mesures nocturnes en tomographie sismique et en faisant réaliser



Vue aérienne du chantier de fouille « Monin »
18000 Bourges

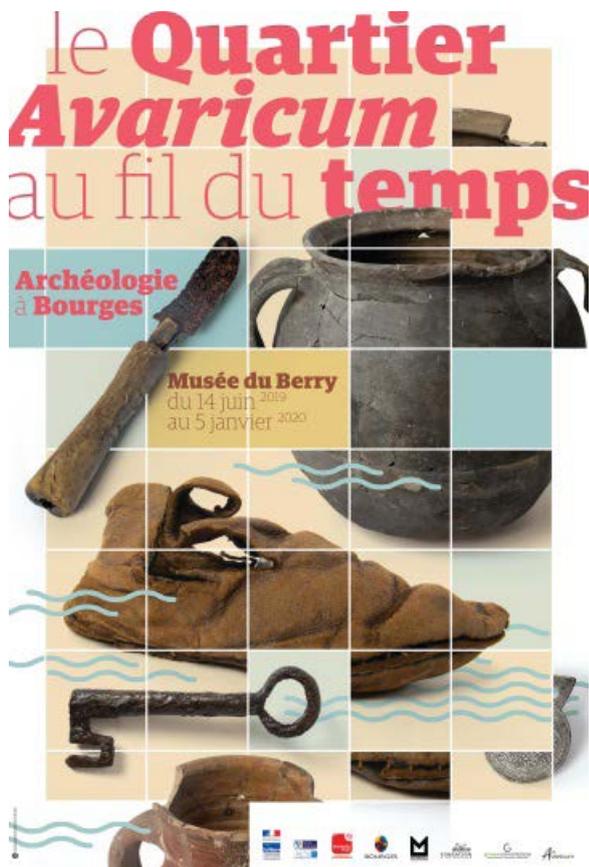
des datations radiocarbone (14C) sur des échantillons prélevés par carottage lors de la campagne 2018. Les résultats obtenus permettent de préciser le tracé et la datation du scellement du fossé défensif de la ville gauloise Avaricum.

Chantier des collections : première campagne

L'attribution d'une subvention de la DRAC-Centre Val de Loire a permis la mise en place durant 3 mois d'une première campagne de mise aux normes des collections anciennes du service archéologique, afin d'appliquer la réglementation en vigueur. Les contenants, les étiquetages et les inventaires ont ainsi été revus. In fine, cette action a permis de traiter 233 contenants et représente un gain de place dans les réserves à hauteur de 32 %.



Reconditionnement des anciennes collections du service d'archéologie préventive par Charlotte Piquet



Affiche de l'exposition « le quartier Avaricum au fil du temps »
© Cédric Gatillon

Transmission

Les résultats des deux campagnes de fouille entreprises en 2009 et 2010 dans l'emprise de la ZAC Avaricum ont été présentés au public par le biais d'une exposition conçue par le service et présentée au musée du Berry intitulée : « le quartier Avaricum au fil du temps ». La commissaire de l'exposition, Mélanie Fondrillon, et l'ensemble de l'équipe se sont mobilisés tout au long de l'année pour assurer des animations (JNA, JEP), des conférences et des visites guidées en lien avec ce projet. L'action s'inscrit par ailleurs dans le projet cœur de ville et a contribué à augmenter de 25 % la fréquentation du musée du Berry.

L'accueil de quatre collégiens dans le cadre d'un stage d'observation en milieu professionnel a permis de sensibiliser des adolescents au patrimoine et à l'histoire de Bourges. Par ailleurs cinq agents du service ont encadré cinq étudiants en master de l'université de Tours, du musée de l'Homme de Paris et de la Sorbonne, dans le cadre de partenariats entre Bourges Plus et ces universités, contribuant ainsi au rayonnement du territoire.

2 - PERSPECTIVES 2020

- Réalisation de 9 diagnostics et de 3 opérations de fouille sur le territoire de la collectivité
- Assurer l'itinérance de l'exposition « le quartier Avaricum au fil du temps » pour aller au plus près du public en territoire rural ou en milieu hospitalier
- Co-organiser avec l'Inrap une animation en centre-ville lors des Journées Nationales de l'Archéologie en juin 2020
- La deuxième campagne de chantier des collections est prévue sur 6 mois pour mettre aux normes entre 360 et 480 contenants, afin d'atteindre un gain de place de 25 %

3 - CHIFFRES CLÉS

ANNÉE	2018	2019
Nombre de diagnostics préventifs	9	9
Nombre de fouilles préventives	2	1

CONTENUS DES RÉSERVES :	Caisses de mobilier	3720
	Palettes de lapidaire	110
	Seaux de prélèvement	87
	Boîtes de petit mobilier	320

L'ensemble représente un espace de stockage de 840 ml.



LE CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

1/ FAITS MARQUANTS 2019

L'année 2019 a été consacrée à l'animation et suivi du programme d'actions du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024. La Commission Permanente Régionale a validé 1 362 624€ de subventions.

Le comité de suivi du CRST s'est réuni 4 fois et a examiné 18 dossiers durant l'année 2019.

	Enveloppe (K€)	Montant (K€) subvention notifié	% conso / enveloppe thématique
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE	2 265	251	11%
A2 : Accueil des entreprises	1500	-	
A3 : Économie agricole	110	21	
A4 : Économie sociale et solidaire	-	-	
A6 : Économie touristique	655	230	
B : FAVORISER LE MIEUX-ÊTRE SOCIAL	5 191	3 945	76%
B1 : Services à la population	196	-	
B2 : Développement de l'accès à la culture	3 602	3 498	
B3 : Sport	1 393	447	
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	4 360	565	13%
C1 : Aménagement d'espaces publics	1 200	418	
C2 : Foncier	-	-	
C3 : Habitat - Logement	650	147	
C4 : Rénovation urbaine	2 010	-	
C5 : Mobilité durable	500	-	
AXE TRANSVERSAL : TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES	10	-	0%
D : ACTION TRANSVERSALE : STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ	791	39	5%
E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ÉNERGIE RÉGIONAL	2 363	65	3%
ENVELOPPE FONGIBLE	190	16	8%
F : ACTION TRANSVERSALE : À VOS ID	650	59	9%
ENVELOPPE TOTALE	15 820	4 940	31%



2 - PERSPECTIVES 2020

- Mise en place des réunions de concertations avec les communes en vue de la révision à mi-parcours du CRST à partir du 3^{ème} trimestre 2020.
- Poursuite des actions d'animations auprès des communes.

3 - CHIFFRES CLÉS

ANNÉE	2018	2019
Nombre de projets déposés auprès de la Région	12	32
Montant total des subventions notifiées	3 578k€	1 362k€
Taux de consommation	23%	31%

DIRECTION DE L'URBANISME

MISSION DE LA DIRECTION

La direction de l'Urbanisme assure la mise en œuvre pour le compte de l'agglomération et des communes des politiques d'urbanisme. Elle les accompagne tant lors de l'élaboration des documents d'urbanisme qu'à l'occasion de l'instruction des différentes autorisations d'occuper le sol. Elle intervient également dans la définition et l'application de la réglementation des dispositifs publicitaires et des enseignes. La direction est donc structurée autour de quatre missions principales :

- Documents d'urbanisme :

Réalisation des dossiers de plan local d'urbanisme et conduite de leur procédure d'élaboration.

- Règlement Local de Publicité :

Réalisation des études d'élaboration du règlement, de sa prescription à son approbation.

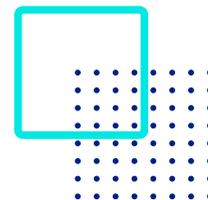
- Droits des sols : Instruction pour le compte des communes des autorisations d'occuper le sol (permis de construire, déclaration préalable de travaux, autorisation de travaux pour

les établissements recevant du public, autorisation préalable de publicité et enseigne), conseil aux demandeurs, contrôle de la conformité des travaux.

- Taxe Locale sur la Publicité et les Enseignes (T.L.P.E.) :

Enregistrement des déclarations, contrôle de conformité, assiette de la taxe.

Depuis octobre 2019 ses missions et son périmètre d'intervention se sont élargis avec l'intégration du service d'archéologie préventive.



FAITS MARQUANTS 2019

DOCUMENTS D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

L'année 2019 a été marquée par la fin des études du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Après trois années d'échanges et de débats, le conseil communautaire a approuvé l'arrêt du projet le 24 juin 2019.

Après les étapes de diagnostic et d'élaboration du « projet d'aménagement et de développement durables » (PADD), l'ensemble du projet a été finalisé, notamment son volet réglementaire. La fin des études a également été marquée par l'achèvement de la période de la concertation avec la population. Sur toute la durée d'études du P.L.U.I, 18 réunions ont été organisées avec au moins une dans chaque commune de l'agglomération. Plus de 250 personnes ont ainsi pu se tenir informées sur le contenu du document et faire part de leurs observations et remarques.

À l'issue de l'arrêt formel du projet, celui-ci a été soumis pour avis aux communes de l'agglomération, qui ont toutes délibéré favorablement sur les dispositions applicables sur leur territoire; ainsi qu'aux personnes publiques associées.

Site Patrimonial Remarquable

Le centre-ville historique de Bourges est concerné par un document d'urbanisme à visée patrimoniale : le site patrimonial remarquable.

Ses règles de gestion inscrites dans un plan de sauvegarde et de mise en valeur sont devenues obsolètes. La commune et l'agglomération ont délibéré conjointement en fin d'année pour engager l'élaboration d'un nouveau Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur en association avec les services de l'Etat.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

La prise de compétence urbanisme par l'agglomération en 2015 a eu pour effet de lui confier la charge de l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal. En décembre 2017, elle a prescrit l'élaboration de ce nouveau document qui s'appliquera sur l'ensemble des communes.

Pendant toute la durée des études, le document a été concerté avec les communes, les professionnels de l'affichage et des enseignes, la population et les services de l'Etat.

Deux débats ont eu lieu en conseil communautaire ainsi que dans chacune des communes sur les orientations et objectifs du document ainsi que lors de l'arrêt de projet.

Pendant la phase de consultation, les communes, les services de l'Etat, la commission nationale de la nature, des sites et des paysages et le commissaire enquêteur ont émis un avis favorable



Le projet de RLPI a été concerté avec l'ensemble des communes, finalisé en prenant en compte l'élargissement du territoire à 17 communes depuis le 1er janvier 2019 et soumis à enquête publique, en décembre 2019.

À chacune de ces étapes, le document a fait l'objet d'avis favorables de toutes les communes concernées.

LUTTE CONTRE L'HABITAT DEGRADE

Des actions ont été réalisées pour lutter contre la déshérence et la vacance de bâtiments devenus dangereux pour les riverains et la population.

Les propriétaires sont sollicités pour prendre toute mesure pour mettre fin aux désordres. En l'absence d'intervention, la ville prend un arrêté de péril pour contraindre les propriétaires à faire les travaux.

En 2019, 32 lettres de mise en demeure ont été adressées à des propriétaires. 9 arrêtés de péril ont dû être pris dont 2 qualifiés d'imminent car justifiant des travaux de mise en sécurité immédiat.

ACTIVITE DU SERVICE DROIT DES SOLS

Prise en charge de l'instruction des demandes d'autorisation relevant du droit de sols de la commune de Mehun sur Yèvre.

Activités Economiques et équipements publics structurant

- Bourges, nouvelle STEP.
- Bourges, locaux artisanaux et commerciaux (Burger King, Fitness Park...) route de la Charité,
- Bourges, rénovation et extension de la déchetterie, secteur des Quatre Vents,
- Bourges, bâtiment commercial pour la

location de matériel (Loxam), ZAC du Moutet,

- Saint Doulchard, 2 lots à vocation tertiaires (concession Peugeot), Le détour du Pavé,

- La Chapelle St Ursin, extension de l'activité industrielle Lanfranco, ZAC Orchidée,

- Le Subdray, bureaux et entrepôts, ZAC du Bois des Chagnières.

Logements

Bourges

- 2 projets de résidences seniors avec services sur l'ancien site industriel Monin, place des Marronniers et dans l'éco quartier Baudens, boulevard du Maréchal Joffre,

- 1 résidence étudiante à Lahitolle,

- 2 pensions de familles avenue de St Amand et dans le lotissement Baudens, avenue de Gionne,

- 21 maisons individuelles autorisées dans la ZAC des Breuzes,

- Immeuble réhabilité en 4 logements, 41, rue Littré,

- Immeuble de bureaux réhabilité en 9 logements, 1 bis, rue des 3 pommes,

Trouy

- 1 projet de lotissement de 50 lots, Trouy Nord

Plaimpied-Givaudins

- 1 projet de lotissement de 15 lots, rue de la Paille

La-Chapelle-Saint-Ursin

- Un projet de lotissement de 51 lots – Les hauts de la Chapelle.

PERSPECTIVES 2020

Programme d'actions cœur de ville

La sécurisation de l'immeuble du 76 rue Bourbonnoux sera finalisée ainsi que les démarches en vue de son acquisition.

Activités du service droit des sols

- Instruction du permis de construire immeuble les Forestines
- Poursuite du programme de constructions dans le Parc des Breuzes.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- Approbation du document définitif après enquête publique

Règlement Local de Publicité Intercommunal

Approbation du document définitif au 2ème trimestre 2020. À compter de son approbation, les afficheurs disposeront de deux (2) années pour mettre en conformité leurs parcs de panneaux publicitaires. Ce délai sera de six (6) ans pour les enseignes.

Taxe Locale sur la publicité et les enseignes :

Le service mutualisé du droit des sols va prendre en charge à compter de 2020 en sus de la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité et les Enseignes, la mission d'établissement des titres pour les enseignes en surplomb du domaine public.

Projets à venir :

- Bourges : réhabilitation de l'immeuble des Forestines en 21 logements et 2 commerces, 3 rue Moyenne
- Bourges : réhabilitation d'un immeuble de bureaux en 42 logements, 1, rue Fulton,



- Bourges : réhabilitation d'un immeuble de bureaux en 13 logements et bureaux, place de la Nation,
- Bourges : construction d'un bâtiment de bureaux et dépôt, 45, avenue de la Prospective,
- Bourges : hôtel de 78 chambres, ZAC du Moutet,
- St-Doulchard : restaurant Burger King, Détour du Pavé,
- Trouy : 7 logements sociaux, lotissement des Acacias.

3 - CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS

DÉSIGNATION DE L'INDICATEUR	UNITÉ	2018		2019	
Nombre de dossiers instruits hors Ville de Bourges (service Autorisation du droit des sols)	Nb	PC*	219	PC*	263
		DP*	489	DP	582
		Autres	112	Autres	162
		Total	820	Total	1007

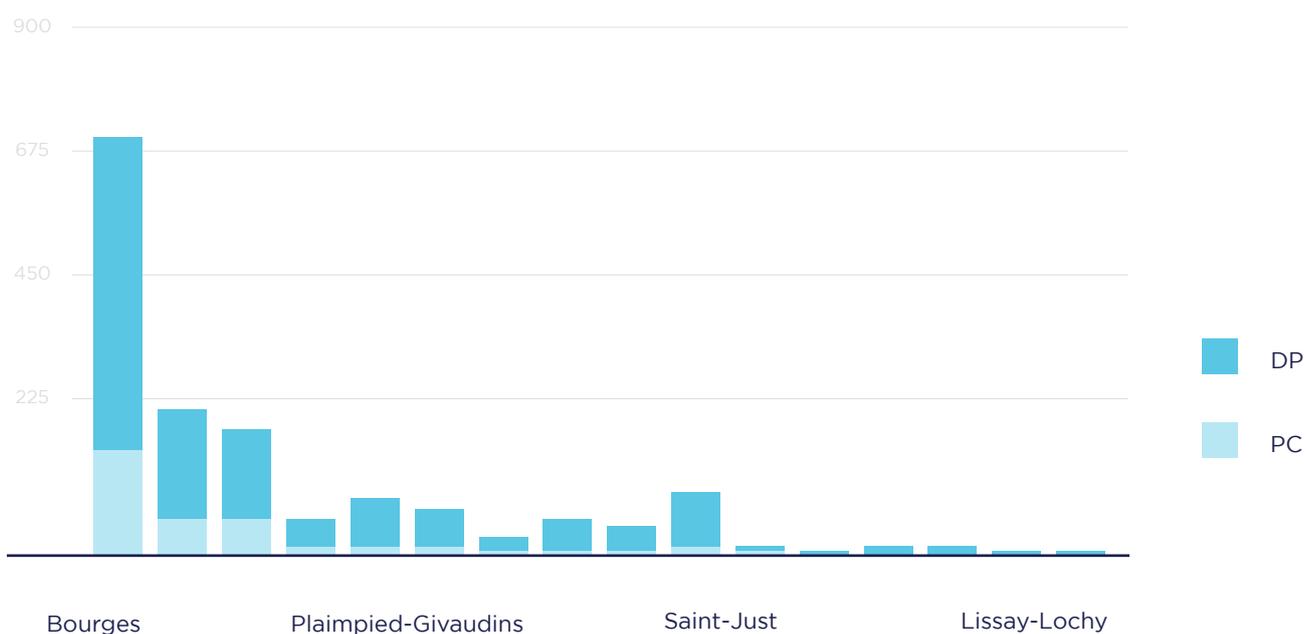
* PC : Permis de construire - DP : Déclaration Préalable

INDICATEURS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS

DÉSIGNATION DE L'INDICATEUR	UNITÉ	2018		2019
Nombre de dossiers TLPE instruits	Nb	335		338
Recettes TLPE afficheurs	K	472k		476k
Nombre de dossiers instruits hors Ville de Bourges (service Autorisation du droit des sols)	Nb	PC*	183	219
		DP*	472	596
		Autres	2129	2187
		Total	2785	3002
Nombre de conformités réalisées	Nb	89		123
Nombre d'autorisations d'enseignes	Nb	89		142
Nombre d'autorisations E.R.P.	Nb	141		148

* PC : Permis de construire - DP : Déclaration Préalable

	2018 PC	2019 PC	2018 DP	2019DP
Bourges	219	596	183	596
St-Doulchard	57	154	49	100
Mehun-sur-Yèvre	40	118	30	93
Trouy	35	43	25	44
La-Chapelle-St-Ursin	28	47	12	50
Plaimpied-Givaudins	20	34	21	30
Morthomiers	17	8	13	10
Marmagne	15	41	14	38
Le Subdray	13	16	5	11
St-Germain-du-Puy	13	63	16	50
St-Just	8	14	4	15
Arcay	5	6	8	9
Berry-Bouy	5	12	7	12
St-Michel-de-Volangis	5	15	12	13
Annoix	1	9	1	4
Lissay-Lochy	1	2	2	10



Rapport Agglomération

2.01 – Direction de l'Assainissement

2.02 – Direction de l'Eau

2.03 – Direction Environnement et
Développement durable

2.04 – Direction des Finances

2.05 – Direction du Développement
Économique

2.06 – Direction de l'Enseignement
supérieur





2.01

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

La direction de l'assainissement est en charge de la collecte, du transport et de l'épuration des eaux usées domestiques et industrielles conventionnées. Elle contrôle également les dispositifs d'assainissement non collectifs.

ACTIONS PHARES 2019

- Poursuite des travaux structurants issus du schéma-directeur d'assainissement établi en 2008 : Mise en service du transfert des effluents de Morthomiers vers le bassin-versant de Bourges (juin 2019)
- Déploiement du service dans le périmètre de Mehun/Yèvre (Contrôles des raccordements, ANC, étude-diagnostic du système d'assainissement « eaux usées », conseil et expertise).
- Démarrage de la phase travaux de la nouvelle station d'épuration

communautaire située à Bourges, à partir de septembre 2019 (impact des travaux sur les dépenses d'investissement de l'exercice : 11,7 M€ HT)

- Dans un contexte météorologique exceptionnellement sec et caniculaire de juillet à octobre 2019, taux de réclamations des usagers en hausse, lié aux nuisances olfactives. Forte mobilisation des services pour le suivi renforcé des installations et le dosage des produits de traitement.



PERSPECTIVES 2020

- Poursuite des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration communautaire à Bourges (impact budgétaire de 30 M€ HT sur l'exercice)
- Prise en compte des projets avec la dimension globale du cycle de l'Eau, suite au transfert de la compétence eaux pluviales à l'échelon communautaire.
- Poursuite du développement industriel sur les zones d'activités : suivi des nouvelles installations au cas par cas, établissement des conventions de rejet eaux usées et eaux pluviales selon nécessité.
- Collaboration renforcée avec la nouvelle usine MONIN de Bourges, dans un contexte d'installation pilote sur site, visant une suppression des rejets des eaux usées de process vers le réseau public d'assainissement.

CHIFFRES CLÉS

On note une stabilité des principaux indicateurs volumétriques (niveau d'activité, assiette volumétrique de redevance d'assainissement facturée) et performanciels (taux de renouvellement des collecteurs, taux de curage préventif), dans un contexte de poursuite de l'étalement urbain.

Le tarif de la redevance d'assainissement est de **2,44 € TTC par m³ d'eau, soit un total de 292,80 € TTC pour une facture-type de 120 m³.**

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **12 397 000 € HT pour l'année 2019 soit en hausse de 5 % par rapport à l'exercice 2018.**

(NB : Selon l'Observatoire des Services Publics d'eau et d'Assainissement, 80% de la population française bénéficie d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,34 €/m³ et 2,87 €/m³ ; source : synthèse septembre 2018, base : données 2015).

2.02

DIRECTION DE L'EAU

MISSION DE LA DIRECTION

La Communauté d'Agglomération a pris la compétence eau potable dès sa création en 2002 et assume le financement du renouvellement des réseaux pour l'ensemble de son territoire. Le service est principalement géré en régie, seule la commune de Mehun sur Yèvre qui a intégré l'agglomération au 1er janvier 2019, est gérée en délégation de service par la société Véolia jusqu'au 30 juin 2023.

L'épisode de sécheresse du second semestre 2019 a conduit la Préfecture du Cher à prendre différents arrêtés départementaux pour limiter les usages de l'eau. Durant toute cette période, la qualité des infrastructures de Bourges Plus a fait que l'approvisionnement en eau du territoire n'a jamais été menacé.

LE SERVICE À L'USAGER

En 2019, les relations avec les **37 362 abonnés** de la régie ont généré :

- **3 992 courriers,**
- **701 courriels,**
- **6 019 visites,**
- **6 163 appels téléphoniques.**

Cette activité s'explique en partie par le déploiement de la relève à distance des compteurs d'eau qui a entraîné de nombreuses interrogations de la part des usagers.

Durant l'année, **2427 déménagements** ont été enregistrés, **369 demandes de dégrèvements** ont été faites dont 176 ont fait l'objet d'un

écrêtement au titre de la loi Warsman. Parallèlement, **128 abonnés ont bénéficié d'une aide du Fond de Solidarité Logement pour un montant de 13 599 €.**

EXPLOITATION EAU POTABLE

Durant l'année, **138 fuites ont été réparées, 570 branchements en plomb repris, 8 963 mètres de conduites remplacés et 5 080 mètres supprimés.** La majorité de ces travaux (7 333 mètres de conduite) a été confiée à des entreprises sous la supervision des équipes travaux neufs pour un montant de **3 384 000 €HT.**

Sur les 5 dernières années, 36 km de conduites ont été renouvelés. La durée de vie moyenne d'une conduite sur le territoire de Bourges Plus diminue, à nouveau, cette année pour atteindre 144 ans contre 172 ans au niveau national.

Au 31 décembre 2019, plus de 90% des compteurs d'eau étaient équipés d'un module radio. En 3 ans, 31 500 compteurs ont été remplacés dont 8 031 durant l'année 2019. Les équipes de la régie ont remplacés 9% de ces compteurs, en majorité parce qu'ils présentaient des difficultés techniques ou d'accès pour le prestataire.

Durant l'année, le réservoir sur tour numéro 2 de Dun a été réhabilité pour un montant de 252 000 €HT.

PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'Agence Régionale de Santé a fait procéder à 183 prélèvements et analyses microbiologiques dont 5 ont été supérieures aux références de qualité. Sur les critères physico-chimiques 3 dépassements des teneurs maximum en plomb ont été observées sur un site unique pour 34 prélèvements effectués.

Pour le secteur régie, 6 739 184 m³ ont été injectés dans le réseau dont l'origine est à :

- **8% achetés auprès du SMEAL ou du SMIRNE ;**
- **5% pour le puits du Prédé ;**
- **18% pour le champ captant de Saint Ursin ;**
- **36 % pour le champ captant du Porche ;**
- **33% pour les puits d'Herry.**

Les consommations d'eau sur le réseau sont de 5 626 400 m³ pour les usagers auxquels s'ajoutent 285 298 m³ vendus à d'autres collectivités. Après prise en compte des volumes de service, le rendement du réseau s'établit à 85% sur les 2 dernières années.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Pour le secteur régie, le prix de l'eau reste inchangé pour la troisième année consécutive. Le montant d'une facture type de 120m³ (sans assainissement) est de 278,43 € soit 23,20 € par mois. La part revenant à la collectivité est de 230,07 €HT (36,87 €HT de part fixe et 1,61 €HT/m³), le reste est reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à l'Etat. Le prix moyen du mètre cube d'eau facturé est de 2,32 € (sans assainissement) et de 4,73 € avec assainissement.

Sur les 5 derniers exercices, le secteur géré en régie a permis de dégager chaque année 1 € de capacité d'investissement par mètre cube vendu contre moins de 0,50 € par mètre cube pour le secteur en délégation avec un prix du mètre cube supérieur (2,60 € sans assainissement en 2018)*.

Les recettes du service de l'eau qui s'élèvent à 12 605 119,51 €, sont constituées des ventes d'eau, des frais fixes et de différentes taxes reversées à l'Agence de l'Eau et à l'Etat. L'augmentation des recettes en 2019, s'explique par une modification du mode de facturation qui a généré un décalage de recettes de l'année 2018 vers l'année 2019. Le raccourcissement de la période de relève en 2020 génèrera également une diminution des recettes avant un retour à la normale en 2021.

Les principaux postes de dépenses sont le financement des travaux, les charges de personnel (3 092 605 €) et les charges à caractère général (1 880 003 €) pour les pièces, l'électricité, l'achat d'eau etc.).

Avec un endettement de 5 045 107 €, la durée d'extinction de la dette est inférieure à 1 an.

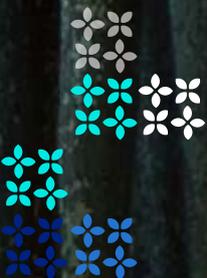
* Bourges Plus perçoit 12,06 €HT par abonnement et 0,33 €HT par mètre cube.

2.03

DIRECTION ENVIRONNEMENT & DEV. DURABLE

MISSION DE LA DIRECTION

- Collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballage en porte à porte, du verre et du papier en points d'apport volontaire et des autres déchets en déchèterie.
- Fourniture et maintenance des bacs nécessaires à la collecte en porte à porte et des colonnes d'apport volontaire en régie. Est également réalisé par des agents de la collectivité l'accueil des usagers sur 4 des 7 déchèteries de l'agglomération. Le reste des prestations est réalisé par des entreprises.
- Mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets.
- Proposition et mise en œuvre de la politique « développement durable » avec en particulier l'élaboration et l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial, du bilan carbone, du Printemps de l'Ecologie, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, du suivi de la qualité de l'air..
- Tri, traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés
- Sensibilisation des usagers au tri des déchets et à la diminution des déchets produits par la tenue de stands, des actions en porte à porte, des interventions en milieu scolaire.
- Participation aux projets des autres services de la Ville de Bourges et de Bourges Plus, en particulier ceux relatifs à l'aménagement pour proposer des optimisations sur la prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, énergie, ...)



ACTIONS PHARES 2019

- Le Programme Local de Prévention des Déchets a donné lieu à la mise en œuvre de deux grandes nouvelles actions :

- le prêt ou le don d'écogobelets aux communes et associations désirant arrêter l'utilisation des verres jetables ; le prêt est conditionné à la mise en œuvre d'actions favorables au tri ou/et à la prévention des déchets. 14 550 écogobelets ont ainsi été donnés en 2019 et 4 500 prêtés.

- Depuis le 1er septembre 2019, le prêt de couches lavables pendant 6 mois, afin que les foyers le désirant, puissent tester ces types de couches avant de les acheter.

- Une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée sur 30 échantillons représentatifs du territoire (centre-ville, communes rurales, habitat collectif, ...). La comparaison avec la précédente caractérisation menée en 2015 fait principalement apparaître une diminution notable des recyclables (déchets d'emballage, papiers, verre) témoignant d'une amélioration du geste de tri des habitants.

- Des actions de sensibilisation ont été menées dans des écoles, établissements publics, lors de manifestations (Printemps de Bourges, fête de la science, foire exposition, Printemps de l'Ecologie, journée zéro déchet). Elles ont permis de sensibiliser plus de 4000 personnes.

- 18 collectivités du Cher, de la Nièvre et de l'Indre ont créé une Société Publique Locale dont l'objet sera la construction et l'exploitation d'un centre de tri mutualisé, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu à cette fin.

- L'adhésion de Mehun-sur-Yèvre au 1er janvier 2019 a occasionné la reprise de plusieurs contrats de prestation et surtout l'intégration d'une nouvelle déchèterie et des deux agents qui y sont affectés.

- La Direction a été particulièrement attentive à la prise en compte des enjeux

de développement durable dans toutes les phases de l'élaboration du PLUi. Ce sont surtout sur les thématiques du développement des énergies renouvelables et de la préservation de la biodiversité que des propositions de rédaction ont été faites.

- La 5^{ème} édition du Printemps de l'Ecologie, seule manifestation grand public organisée à l'échelle du territoire de l'agglomération, s'est déroulée du 25 mai au 2 juin et a à nouveau rencontré un grand succès. Elle a débuté par un après-midi festif dans les jardins de l'Archevêché. L'ensemble des communes participe en proposant une animation grand public à leurs administrés.

- Un stagiaire a été accueilli pendant 3 mois au sein de la Direction pour exploiter les résultats du questionnaire domicile-travail envoyé à tous les agents de Bourges Plus - Ville de Bourges - CCAS. Il a ensuite identifié une trentaine d'actions possibles dont certaines (mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, stationnement sécurisé des vélos des agents, ...) ont été proposées à la Direction des Ressources Humaines pour préfigurer un Plan de Déplacement d'Administration.

- La construction du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'est poursuivie dans une logique de co-construction avec des partenaires extérieurs à la collectivité et entre services. Deux séminaires de travail ont également été organisés avec les élus afin qu'ils choisissent le niveau d'ambition du PCAET en matière de maîtrise de la demande en énergie dans le secteur résidentiel et de développement des énergies renouvelables.

- L'instruction administrative des opérations inscrites dans le dispositif « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » et celles éligibles au dispositif « des économies d'énergies dans les TEPCV » s'est poursuivie. 98 opérations ont été accompagnées mobilisant un peu plus de 2 000 000 d'euros de financement.

PERSPECTIVES 2020

- Un nouveau prestataire a été retenu dans le cadre de la consultation pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilées qui débutera au 1er juillet 2020, ce nouveau marché, d'une durée de 6,5 ans, sera marqué par plusieurs évolutions importantes :
- Le changement des consignes de tri puisque les papiers seront désormais mis dans le bac jaune avec les déchets d'emballage, facilitant le geste de tri pour l'usager
- L'utilisation de bennes de collecte alimentées par du GNV et non plus par du gazole, dans le cadre d'une démarche cohérente avec le PCAET, qui promeut le développement des énergies renouvelables dont les unités de méthanisation
- La modification des jours de collecte pour certaines communes et quartiers de Bourges afin d'optimiser la prestation

Des actions de communication seront préparées et mises en œuvre au cours du premier semestre pour informer les usagers de ces nouveautés.

- Une entreprise va être retenue pour la conception construction et exploitation du centre de tri mutualisé qui sera dimensionné pour 500 000 habitants.

- Le début des travaux de mise aux normes et de modernisation de la déchèterie des Quatre vents.
- Des colonnes enterrées vont être installées dans le cadre de l'opération Cœur de Ville de Bourges ainsi qu'en habitat collectif en partenariat avec les bailleurs.
- Une étude de faisabilité pour l'instauration d'un tri à la source des biodéchets par les usagers que ce soit par du compostage domestique, partagé ou encore par la mise en place d'une collecte spécifique va être réalisée.
- Le Plan Climat Air Energie territorial va être arrêté, faire l'objet d'une enquête publique puis être adopté. En parallèle, commencera la mise en œuvre de certaines actions dont notamment le cadastre solaire. Cet outil, mis à la disposition des habitants et entreprises du territoire, permettra à chacun de pouvoir évaluer le potentiel de sa toiture et d'être mis en relation avec des artisans.
- Les Bilans Carbone de la Ville de Bourges et de l'Agglomération seront finalisés en début d'année et permettront de donner des orientations sur les actions à mener pour réduire l'empreinte carbone des 2 collectivités.

CHIFFRES CLÉS

- Entre 2014 et 2019, la **collecte des déchets d'emballage a progressé de 39% en passant de 25,1 à 34,8 kg/hab./an**. Le recyclage progresse à grand pas grâce à la participation au geste de tri des habitants.

- En parallèle, la **production d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 6,4 %** ce qui est encourageant mais qui témoigne que du travail reste à faire en matière de prévention de la production de déchets.

- Le projet de programme d'actions du plan climat contient **5 axes d'interventions**

prioritaires, représentant 26-fiches actions regroupant 83 opérations. 55% de ces opérations seront pilotés par d'autres structures que BOURGES PLUS.

- Le projet de Plan Climat vise une **diminution de la consommation d'énergie du territoire de 20% entre 2012 et 2030, une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 21% entre 2012 et 2030, et un développement des énergies renouvelables qui permettra de couvrir 33% des besoins énergétiques du territoire en 2030.**



2.04

DIRECTION DES FINANCES

MISSION DE LA DIRECTION

Le service est composé de 8 personnes :

- **Secteur « qualité comptable »** : mandatement des dépenses ; émission des titres de recettes et suivi de l'exécution des marchés.
- **Secteur « élaboration budgétaire »** : prévision budgétaire ; confection des budgets, contrôle des engagements de dépenses ; suivi du patrimoine ; administration de l'application budgétaire et comptable ; suivi des différentes conventions de prestations de services et de mises à disposition

de moyens progressivement validées depuis 2015 entre l'EPCI et les communes.

- **Secteur « ressources et financements »** : gestion des fonds de concours aux communes membres ; recherche de financements et suivi de la fiscalité, de la dette, du FCTVA et de la TVA.
- **Observatoire fiscal** mutualisé commun à l'ensemble de l'agglomération et au bénéfice de l'ensemble des communes membres.



ACTIONS PHARES 2019

RELATIONS AVEC LES COMMUNES MEMBRES

- Suite à l'intégration de la commune de Mehun-sur-Yèvre à la Communauté d'Agglomération de Bourges
 - Détermination de l'attribution de compensation
 - Actualisation du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité Communautaire
 - Opérations comptables et administratives d'intégration du patrimoine dans le cadre des compétences transférées
- Adaptation du dispositif dérogatoire en cas de reversement de FPIC
- Mutualisation avec la Ville de Bourges : fixation dans l'attribution de compensation des transferts de compétences concernant les vagues 3 et 6 de mutualisation
- CLECT : organisation d'une réunion de la CLECT pour validation des différents projets impactant les attributions de compensation (AC) + présentation du 1er rapport quinquennal sur l'évolution des AC
- Fonds de concours aux communes : 25 projets ont donné lieu à délibération d'attribution
- Mise en place d'un règlement d'intervention en garantie d'emprunts au profit des communes

SUIVI DES FINANCEMENTS

- CPER : 1er recensement des projets pour le prochain contrat
- DSIL : obtention de trois aides (aménagement de la rue Louis Mallet - mise

aux normes et sécurisation des bâtiments de l'ENSA - maison de l'habitat et du cœur de ville de Bourges Plus) pour un total de 722 249 €

STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE

- Bouclage du financement de l'opération
 - Mise en place du suivi financier des travaux
- Modernisation/Dématérialisation complète de la chaîne comptable et financière :
- Mise en œuvre totale de la signature électronique des bons de commande et ordres de services
 - Signature d'une convention avec la DDFIP pour paiement en ligne
 - Sensibilisation des fournisseurs à l'utilisation de l'outil CHORUS PRO (factures dématérialisées)

CRÉATION D'UN NOUVEAU BUDGET

ANNEXE pour suivre les opérations d'aménagement de parcs d'activités créés à partir de 2019

MODIFICATION DU CALENDRIER ET DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE, le BP 2020 ayant été exceptionnellement voté en décembre 2019

DETTE

- 3 réaménagements de dette ont été effectués portant sur 5,8 M€
- 3 consultations bancaires LT suivies de contrats portant sur 6 M€

Ainsi environ 1/3 de la dette totale au 31/12/19 a été soit renouvelé, soit réaménagé



FISCALITÉ

- Mise en place d'un dispositif de convergence des bases minimum de CFE sur la commune de Mehun-sur-Yèvre

PETR : Participation à la nouvelle configuration budgétaire du PETR

OBSERVATOIRE FISCAL

- Poursuite des travaux de suivi des différentes zones d'activités et d'optimisation des ressources fiscales en partenariat avec la DDFiP
- Développement d'outils méthodologiques visant à affiner la vision prospective en matière de ressources de fiscalité directe (CVAE plus particulièrement)
- Présentation aux élus d'une synthèse de l'évolution des ressources fiscales en 2018 et 2019 accompagnée d'un volet prospectif (2020) ainsi que d'une étude sur le rendement fiscal des zones d'activités économiques.

PERSPECTIVES 2020

- Elaboration du nouveau Pacte Fiscal et Financier de Solidarité Communautaire
 - Renforcement du partenariat avec la Direction des Finances publiques : mise en œuvre d'actions ciblées pour améliorer le recouvrement des produits locaux
 - Etudes préalables à la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable M57
-

CHIFFRES CLÉS

Budget consolidé*

125,7M€

répartis sur 10 budgets dont
42,1 M€ en investissement

Exécution comptable

84,7%

de taux d'exécution
des dépenses
d'investissement

25jours

délai global de
paiement

Subventions d'investissement**

4,2M€

de subventions
d'investissement
perçues

2,1M€

de fonds de
concours versés
aux communes

8000

factures ont été reçues
au cours de l'année
2019 dont près de
54 % transmises via
CHORUS PRO

302

ont été concernés
par l'exécution des
dépenses, soit un
montant total de
près de 41,77 M€
mandatés dans le
cadre de marchés.

Le nombre de pièces comptables émises en
2019, à savoir les mandats de paiement et les
titres de recettes, s'est élevé à 11 876, soit une
augmentation de 2,05%

Divers

1,55%

de taux d'intérêt
moyen de la dette
au 31/12/2019

110

délibérations
du service

* : dépenses réelles tous budgets confondus, hors résultats antérieurs

** : et fonds de concours versés aux communes en 2019

2.05

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MISSION DE LA DIRECTION

- Accompagner les entreprises du territoire dans leurs phases de création et de développement
- Proposer des outils adaptés aux entrepreneurs, notamment un incubateur, une pépinière, un hôtel d'entreprises, une aide à la recherche foncière ou immobilière
- Renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire auprès des décideurs
- Favoriser les implantations d'entreprises et la commercialisation des zones d'activités
- Consolider les filières économiques du territoire et mettre les acteurs en réseau (défense, musique et arts du spectacle, cybersécurité), afin de créer de la valeur ajoutée
- Coordonner et soutenir les acteurs de la filière défense/sécurité, grâce au pilotage et à l'animation du réseau du Centre de Ressources des Industries de Défense (CID)
- Assurer le suivi et le développement des activités de l'Aéroport, en lien avec le délégataire
- Diffuser la culture de l'Innovation sur l'ensemble du Territoire
- Contribuer à créer des réseaux destinés à alimenter la veille sur les usages innovants, détecter de futurs partenaires de projets et participer à des échanges coopératifs locaux, régionaux, nationaux et internationaux

ACTIONS PHARES 2019

- Signature du contrat Territoire d'industrie le 29 juin 2020 avec l'Etat et la Région CVL.
- Signature d'une convention de partenariat avec la DGA TT le 25 avril 2019 pour le lancement du cluster Lahitolle, dont l'objectif est de favoriser le développement et le déploiement d'innovations au service des forces terrestres.
- Elaboration d'une convention avec Bretagne Développement Innovation, agence régionale de développement économique pour un partenariat sur la cybersécurité.
- 12 et 13/09/2019 : tenue des 17^e Universités d'Eté de la Défense à Bourges/Avord.
- Adhésion au GIP Café Culture pour soutenir les concerts d'artistes dans les cafés, hôtels et restaurants des communes de l'Agglomération, dans le cadre de la filière musique.
- Refonte des outils de communication : lancement du site internet du Centre des Industries de la Défense (CID) www.cid.bourgesplus.fr, pages LinkedIn et guide d'attractivité
- Start-Up Week-End : week-end consacré à la création de projets innovants du 15 au 17 novembre 2019 à l'INSA CVL
- Création d'un réseau d'échanges multi-nodal sur les Parcs d'Activités Communautaires en vue de favoriser la communication entre les entreprises installées sur chaque parc d'activités et aussi avec Bourges Plus
- Ouverture du Bureau d'Information Touristique de Mehun-sur-Yèvre

PERSPECTIVES 2020

- Signature d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher pour soutenir le développement économique et l'emploi sur l'Agglomération

- Filière Défense

- Aboutissement du projet structurant sur la MCO-T (Maintenance en Condition Opérationnelle du matériel terrestre) par la création par des entreprises locales d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) entre plusieurs entreprises de notre territoire.

- Lancement de DEFSTART : concours et programme d'accélération destiné à faire venir

sur notre territoire des startups intervenant dans les domaines défense, sécurité, cyber sécurité, maintenance en condition opérationnelle et santé des armées.

- Labellisation « La Fabrique Défense ».

« La Fabrique Défense » lancée par le Ministère des Armées a pour objectif de promouvoir auprès des jeunes de tous profils et tous horizons, l'esprit Défense.

- Filière musique et technologies du spectacle

- Mise en place d'une étude programmatique sur l'ancienne maison de la culture

CHIFFRES CLÉS

AIDES ECONOMIQUES

5 subventions attribuées aux entreprises Saveur des Marais, LETEC, Brasserie BOS, CPE Formation, URBAFLUX.

TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS DE BOURGES PLUS :

- Pôle tertiaire Chancellerie 60,7% - 3 nouveaux locataires : TELETHON, INFREP, UFCV (soit plus de 600 m² loués)

- Hôtel d'entreprise Lahitolle : 60%

- 38 porteurs de projet de création d'entreprise reçus en entretien individuel entre mai et décembre 2019,

- 65 participants au Start-Up Week-End, les 3 lauréats poursuivent leur projet et sont accompagnés par la pépinière Bourges Plus,

- Plus de 60 000€ de subvention en soutien à l'écosystème économique local (ADIE, EGEE, Couveuse SOLen, Initiative Cher, CCREC, ...).

COMMERCIALISATION DE 5 TERRAINS POUR LES ENTREPRISES SUIVANTES :

CITEOS : 6 327m² - COURTIGNE : 9 500m² - LOXAM : 12 853m² - URBAFLUX : 25 112m²

- SIGNATURE : 2 491m²

56 335_{m²}

commercialisés en terrains

2 235,28_{m²}

commercialisés en immobilier

Tourisme (Chiffres AD2T)

	2015	2016	2017	2018	2019
Total nuitées hôtels	423 437	431 407	413 968	415 854	426 549
Nb de visiteurs cathédrale et palais Jacques Coeur	87 333	84 163	88 641	80 424	Chiffres en cours de compilation par AD2T
Poids économique du tourisme	124 778 509 €	118 252 535 €	121 968 133 €	122 195 310 €	

2.06

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La direction de l'enseignement supérieur et de la formation est en charge de proposer une offre de formation pour tous et tout au long de la vie, de promouvoir le développement des établissements de formations supérieures sur le territoire ainsi que d'améliorer la vie étudiante.

ACTIONS PHARES 2019

- Ouverture du Campus Digital de Bourges

Cette ouverture constitue une expérimentation qui vise à promouvoir la formation supérieure (universitaire ou BTS) à distance en permettant aux étudiants par ce mode d'apprentissage d'être accompagné. Le Campus Digital de Bourges doit permettre d'aider les jeunes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas s'éloigner de leur domicile pour effectuer des études et qui, pour autant, ont besoin d'être accompagnés pour augmenter leur chance de réussite.

- Poursuite de la convention de financement pour le fonctionnement de l'INSA-CVL à hauteur de 150 000 € par an pour la période 2017-2020.

- Continuité de la convention entre Bourges Plus et l'Université d'Orléans pour le fonctionnement de l'antenne de la Faculté de Droit Economie Gestion de Bourges. La collectivité témoigne de son engagement en faveur de l'antenne de Bourges de la Faculté de Droit Economie Gestion qui accueille 280 étudiants.

- Début des travaux d'extension des locaux de l'INSA CVL sur le campus Lahitolle.



PERSPECTIVES 2020

- Signature de la convention de financement de l'équipement sportif au bénéfice de l'INSA CVL entre la Communauté d'agglomération, le Conseil départemental et la Région pour un montant de 4 M€HT.

- Certification du centre de formation continue

L'IMEP est connu pour être un lieu de formation en langues étrangères « grand public ».

L'Institut est également un Centre de Formation Continue qui bénéficie d'une certification DATADOCK et qui le met en capacité de contractualiser avec les entreprises ou les opérateurs publics de formation continue.

- Signature d'une nouvelle convention de financement avec l'ENSA pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'Ecole.

CHIFFRES CLÉS

4 753

étudiants inscrits dans l'Agglomération

1 180

personnes inscrites à l'IMEP

12

projets d'associations étudiantes ont pu bénéficier de subventions pour un montant de 70 600 euros.

3.01

SERVICE RELATIONS CITOYENS

MISSIONS DE LA DIRECTION

Le Service Relations Citoyens, composé de 4 agents, est chargé de :

- Réceptionner les demandes des citoyens, Les renseigner sur des demandes simples (informations générales) et enregistrer les requêtes nécessitant une intervention ou une étude, pour transmission aux services opérationnels des trois collectivités (Bourges Plus, Ville de Bourges et CCAS)

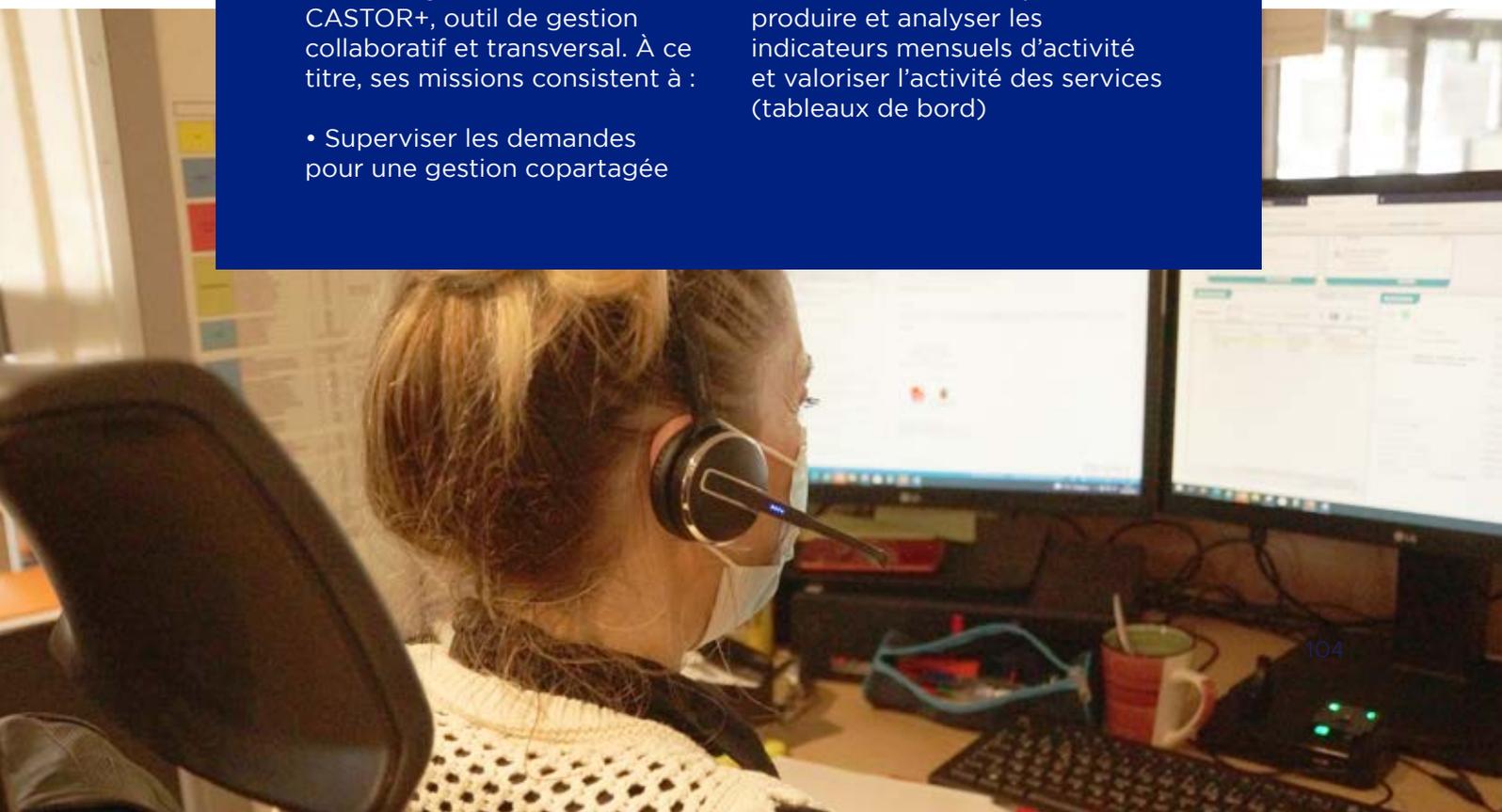
Le Service Relations Citoyens accompagne les services métiers dans le traitement des demandes des Berruyers, à travers CASTOR+, outil de gestion collaboratif et transversal. À ce titre, ses missions consistent à :

- Superviser les demandes pour une gestion copartagée

avec les services, contribuer au suivi des réponses apportées aux citoyens, assurer les sessions de formations et de perfectionnement des utilisateurs du logiciel et co-rédiger des procédures métiers avec les services afin d'optimiser l'information apportée aux administrés

CASTOR+ est un outil d'aide à la décision pour les Elus, outil de pilotage pour la Direction Générale et l'encadrement. Dans ce cadre, le Service Relations Citoyens est tenu de :

- Réaliser des statistiques, produire et analyser les indicateurs mensuels d'activité et valoriser l'activité des services (tableaux de bord)





COMMENT CONTACTER CASTOR+ ?



La nouvelle
application mobile



Le formulaire de contact
sur le site de la Ville



Au téléphone :
0 805 85 78 85

ACTIONS PHARES 2019

Déploiement de la GRC à l'ensemble des services de la Ville, du CCAS et à certaines Directions de Bourges Plus. Le pilotage du projet a nécessité :

- 23 réunions de présentation de la démarche GRC (chefs de services, agents)
- Un accompagnement fort des services à la conduite du changement
- Des sessions de formation au logiciel CASTOR+ → 45 agents

PERSPECTIVES 2020

Programme d'actions 2020 du Service Relations Citoyens :

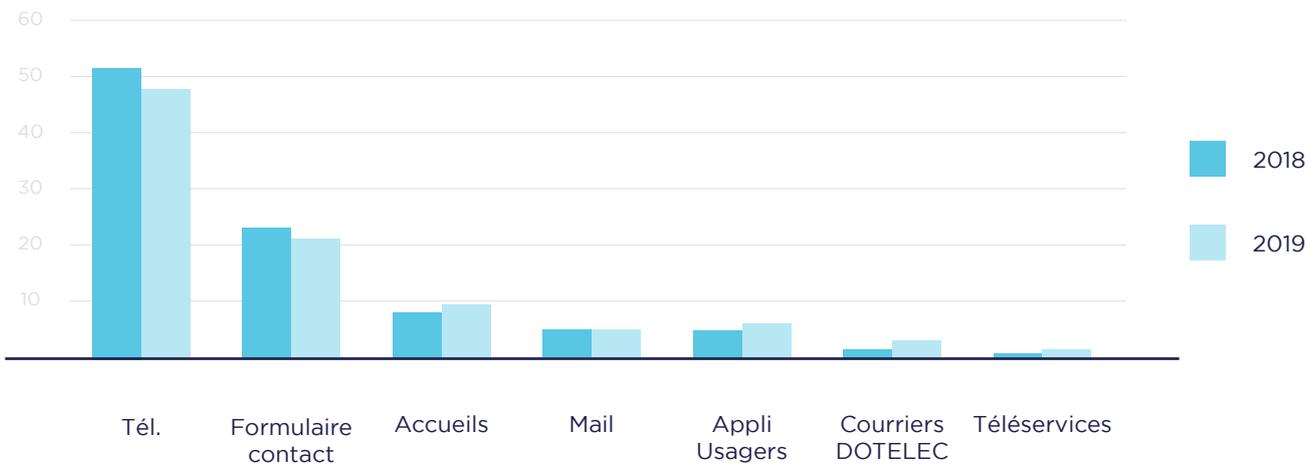
- Améliorer la relation aux citoyens dans une démarche qualité en continu
- Poursuivre la communication interne et externe autour de CASTOR+ et des nouvelles technologies (Appli mobile, formulaire en ligne...)

- Optimiser le traitement des demandes des citoyens dans le logiciel CASTOR+

- Obtenir des directions métiers des procédures formalisées, permettant au Service Relations Citoyens de renseigner les usagers, afin de réduire le nombre de demandes adressées aux services opérationnels.

CHIFFRES CLÉS

EVOLUTION DES CANAUX DE SOLlicitATIONS EN %



Le mail est le canal de réponse privilégié des citoyens (24%). Dans le cadre d'une demande d'intervention rapide, ces derniers ne souhaitent pas de réponse (43%), à condition que les services opérationnels soient intervenus.

En 2018, il y a eu 5 530 demandes dont 110 par semaine et en 2019, il y en a eu 6 140 pour 120 par semaine.



La maison dite des Trois Flûtes
© Shanel

